

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
 Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND****DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 2

Séance tenue le 8 juin 2005, 13 h 30
Hôtel Sept-Îles
451, avenue Arnaud
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 JUIN 2005 1
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
LA PRÉSIDENTE: 1

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CÔTE-NORD

GENEVIÈVE POMERLEAU.....

LABMAG SERVICES ET NATION NASKAPI DE KAWAWACHIKAMACH

PAUL F. WILKINSON, HECTOR BLAKE

MRC DE SEPT-RIVIÈRES

ANTHONY DETROIO

POURVOIRIES MOISIE-NIPISSIS, MOISIE-EAU-DORÉE, MOISIE-OUAPETEC ET DE LA HAUTE-MOISIE

CHARLES LANGLOIS

VILLE DE SEPT-ÎLES

GHISLAIN LÉVESQUE

COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE

GUY PARENTEAU.....

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE

DANIEL GIRARD, BERNARD LYNCH

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PORT-CARTIER

MICHEL GIGNAC, BERNARD GAUTHIER.....

ALMASSA BAIE TRINITÉ ET SCIERIE NORBOIS

GUY FORTIN.....

PRODUITS FORESTIERS ARBEC

DAVID TRUDEL

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

JEAN-FRANÇOIS GAGNON, SYLVAIN ARCHAMBAULT

ROLAND FERGUSON

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bon après-midi, tout le monde! Bienvenue à l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteurs, Gensart et Bright Sand.

10 Alors, nous en sommes à la deuxième partie de l'audience publique. Plusieurs d'entre vous ont participé aux travaux de la première partie. Nous vous avons invités à réfléchir à la proposition qui est sur la table quant aux limites des aires protégées, à leur gestion, au cadre de gestion, aux modalités qui sont proposées.

15 Alors, nous avons cet après-midi et nous tiendrons également une séance ce soir aussi sur la question des limites des aires protégées. Demain matin, il y aura une séance à compter de 9 h qui sera ouverte à tous. Alors, ceux qui souhaitent présenter intégralement leur mémoire pourront le faire dans une plage de 20 minutes. Et nous reprendrons les séances demain après-midi, à compter de 13 h 30, sur les aspects de la gestion des aires protégées, sur les modalités, les usages permis, etc. Nous allons aussi tenir une séance en soirée demain soir, à compter de 19 h. Et vendredi matin, nous serons à Port-Cartier pour entendre justement les gens qui veulent

20 traiter les aspects qui les concernent plus près de chez eux.

25 Alors, sans plus tarder, je vous présente les membres de l'équipe: madame Christiane Courtois, qui est également commissaire; monsieur Pierre André, commissaire. Nous avons deux analystes avec nous, c'est monsieur Mathieu St-Onge qui est à la table pour supporter la commission. Monsieur David Boudreault est également ici pour vous aider à intervenir, au besoin. Vous avez le secrétariat, dans la salle, c'est madame Danielle Dallaire qui est au registre en arrière et madame Louise Bourdages qui s'occupera de prendre les noms des gens qui veulent intervenir cet après-midi.

30 Alors, ce n'est pas comme la première partie de l'audience publique. Il faudra lever la main et madame Bourdages ira vous voir pour vous indiquer comment vous allez pouvoir intervenir.

35 Alors, comment nous allons procéder cet après-midi? C'est que nous avons reçu 25 mémoires. Hier, nous avons déjà parlé avec les gens de Fermont. Nous avons entendu leurs représentations. Les ministères étaient là aussi, alors il y a eu des bonnes discussions. Nous reprenons cet après-midi et nous allons demander aux gens d'intervenir, de présenter leur mémoire à l'intérieur de cinq minutes, les éléments qu'ils estiment les plus importants à souligner.

40 Et par la suite, une fois ce tour de table terminé, on va prendre une courte pause, et nous allons reprendre sur la question des limites des aires protégées, parce que plusieurs

45 d'entre vous, signataires des mémoires, avez proposé des modifications à ces limites ou vous avez des questions quant aux usages qui pourraient être permis et nécessitant des modifications des limites.

50 Alors, sans plus tarder, je vous demanderais d'abord de vous présenter et ensuite, on va vous entendre par ordre d'intervention. Cet ordre a été déterminé par tirage par le secrétariat de la commission. Alors, on va commencer avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

55 Oui. Geneviève Pomerleau pour le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

LA PRÉSIDENTE :

60 On poursuit.

M. PAUL F. WILKINSON :

65 Paul Wilkinson. Je porte deux chapeaux, aujourd'hui. Je suis depuis 30 ans conseiller-aviseur auprès du Conseil de la Nation Naskapi de Schefferville. Je suis donc présent à ce titre aujourd'hui. En plus, je joue le rôle de coordonnateur des affaires sociales et environnementales pour le compte d'une société en commandite, LabMag Limited Partnership, qui propose un projet minier dans la région de Schefferville.

M. ANTHONY DETROIO :

70 Anthony Detroio. Je suis le préfet de la MRC de Sept-Rivières.

M. CHARLES LANGLOIS :

75 Charles Langlois, président de Pourvoirie Moisie-Nipissis inc., représentant les quatre pourvoyeurs dont les territoires sont situés à l'intérieur de la réserve aquatique projetée.

M. GUY PARENTEAU :

80 Guy Parenteau, directeur du Comité ZIP Côte-Nord du golfe.

M. DANIEL GIRARD :

Daniel Girard, président de l'Association de protection de la rivière Moisie.

85 **M. MICHEL GIGNAC :**

Michel Gignac, président de la Corporation de développement économique de Port-Cartier.

90 **M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

Ghislain Lévesque, maire de la Ville de Sept-Îles. Bonjour!

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

M. GUY FORTIN :

100 Oui, bonjour. Guy Fortin, je représente Almassa de Trinité et Scierie Norbois.

M. DAVID TRUDEL :

105 David Trudel, produits forestiers Arbec, anciennement Uniforêt.

Mme MARILOU TREMBLAY :

110 Marilou Tremblay pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis coordonnatrice pour le projet des aires protégées sur la Côte-Nord.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

115 Bonjour! François Brassard du service des aires protégées au même ministère que madame Tremblay.

M. OLIVIER BÉRARD :

120 Bonjour! Olivier Bérard, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, chargé de projet pour les quatre aires protégées projetées.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

125 Bonjour! Sébastien Desrochers. Je représente le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je suis accompagné de quelques représentants également du ministère qui pourraient intervenir au besoin.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien, merci.

130

C'est madame Lise Maisonneuve qui assure les transcriptions de l'audience publique. Alors, tout ce qui est dit en audience publique est enregistré. Ces transcriptions seront disponibles sur le site Internet du BAPE dès que ce sera possible de le faire, donc la semaine prochaine, également dans les centres de consultation.

135

Voilà les messages que j'avais à vous dire. Les mémoires que vous nous avez soumis, au fur et à mesure de leur présentation sommaire, seront rendus disponibles. Alors, on vous écoute.

140

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Oui. Alors, j'avais pensé présenter les recommandations du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord seulement pour les limites puis, demain, nous reviendrons au niveau de la gestion des activités.

145

LA PRÉSIDENTE :

C'est à votre guise. Allez-y.

150

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Donc, nous, au Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, au niveau des recommandations des limites, nous avons quelques propositions d'agrandissement, et puis je vais passer un petit peu les arguments appuyant ces demandes-là.

155

Donc, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord recommande la protection du bassin versant de la rivière Ouapetec dans son intégralité. Les arguments pour cette recommandation-là, en fin de compte, c'est de protéger la rivière Ouapetec jusqu'à son lac de tête, le grand lac Germain, pour son importance en tant que lac de tête, sur influence sur la rivière, entre autres sur la température de la rivière, l'apport de nourriture supplémentaire que peut apporter un lac de tête.

160

Ensuite de ça, nous reconnaissons que la rivière Ouapetec est un tributaire majeur de la rivière Moisie. Donc, il y a différentes raisons à ça. Nous reviendrons un peu plus tard.

165

Également dans le bassin versant de la rivière Ouapetec, nous reconnaissons la valeur exceptionnelle des forêts, donc autant au niveau du caractère de l'âge, la caractérisation de l'âge des forêts qui est exceptionnelle en termes de classe d'âge, et en termes aussi de grands

170 blocs intacts de vieilles forêts, qui sont des caractéristiques qui représentent des habitats
175 potentiels pour des espèces, si on pense au caribou forestier et au garrot d'Islande qui sont des
espèces en péril. Également, le bassin versant, outre la présence de caribou forestier, il est
aussi un habitat potentiel pour le garrot d'Islande aussi.

175 Ensuite, deuxième recommandation, nous demandons la protection du bassin versant de
l'émissaire du lac Fontarabie. Principale raison, ça représente des aires d'hivernage du caribou et
que, en jumelant la protection de ce bassin versant là avec le bassin versant de la rivière
Ouapetec, ça nous amène à obtenir une grande superficie d'habitats de qualité pour le caribou.
Donc, on aurait un grand bloc de vieille forêt.

180 Ensuite, troisième recommandation au niveau des limites, le Conseil régional demande la
protection de l'embouchure de la rivière Moisie, donc représentant le corridor kilomètre 0 au
kilomètre 30. Les principales raisons, c'est une zone importante de fréquentation par le saumon.
185 Ensuite, il y a des risques élevés d'érosion des sols, et on en a parlé dans la première partie. Et
également, dans cette zone-là, nous demandons une protection du bassin versant de la Petite
rivière à la Truite. Et nous reviendrons au niveau des caractéristiques de cette rivière.

190 Et quatrième recommandation au niveau des limites, nous appuyons le projet
d'agrandissement proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs au niveau d'agrandir la réserve de biodiversité du lac Pasteur jusqu'au lac Walker.

195 Également, si je reviens à la première recommandation pour la rivière Ouapetec, en
termes d'importance pour la Moisie, nous aimerions vous remettre des cartes. C'est des cartes
1:50 000 de la rivière Ouapetec qui nous ont été fournies par monsieur Ferguson, l'ancien
directeur de la pourvoirie. Et ces cartes vous montrent les fosses qui sont officialisées par la
Commission de toponymie, des fosses de saumon sur la rivière Ouapetec,

Je vous remercie.

200 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Merci d'avoir respecté le temps aussi.

205 **M. PAUL F. WILKINSON :**

Alors, c'est à notre tour?

210 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. PAUL F. WILKINSON :

215 Je vous présente mon collègue, Hector Blake. Monsieur Blake est ingénieur. Il est résidant de Sept-Îles depuis 40 ans et plus, et monsieur Blake est un des fondateurs de ce que nous appelons le projet minier LabMag.

220 La société en commandite LabMag Limited Partnership appartient, à 80 %, à une société albertaine qui s'appelle New Millennium Capital Corp. Elle appartient, à 20 %, à la Nation Naskapi de Schefferville. Et nous croyons que c'est la première fois dans l'histoire de l'industrie minière au Canada qu'une Première Nation détient une part aussi importante dans un projet minier.

225 La relation entre la Nation Naskapi et New Millennium n'est pas une relation basée sur ce qu'on appelle souvent une entente sur les impacts et les bénéfices, où une Première Nation affirme des droits sur un territoire et la compagnie minière décide de lui accorder une participation quelconque dans le projet très souvent par peur que la Première Nation pourrait causer des ennuis, ralentir les évaluations environnementales. Ce n'était pas l'approche des Naskapis.

230 Depuis le début, les Naskapis ont investi dans le projet le même montant qu'investi par les autres partenaires. C'est un projet qui va coûter jusqu'à 2.5 M\$. Si le projet est réalisé, les Naskapis seront responsables de 500 M\$ d'investissement. Ils ont pris un arrangement spécial. C'est Millennium qui va financer à 100 % le projet. Dès que le projet commence à générer des revenus pour les Naskapis, ils vont rembourser le 20 % du coût d'immobilisation.

235 Les Naskapis ont le droit de partager jusqu'à concurrence de 50 % de leurs intérêts, de leurs avantages avec la Nation Innu Matimekush-Lac John de Schefferville. Et des pourparlers en ce sens se poursuivront la semaine prochaine. Donc, nous espérons que d'ici un couple de mois, il y aura trois parties: New Millennium Capital Corp., la Nation Naskapi de Schefferville et la Nation Innu Matimekush-Lac-John.

240 Le projet est très, très simple. C'est un projet de minerai de fer type magnétite. La mine et le concentrateur seraient situés dans la vallée de la rivière Howells au Labrador, mais à peu près à 30 km à l'ouest de Schefferville. Il y aurait sur place la mine et un concentrateur.

245 Il y aurait une ligne de transport d'énergie de Churchill Falls jusqu'au site de la mine et il y aurait un pipeline du site de la mine jusqu'à la région de Sept-Îles. L'idée est de transporter sous forme de boue le concentré d'un minerai de fer jusque dans la région de Sept-Îles, et de construire une usine de bouletage et un quai en eau profonde dans la région de Sept-Îles, probablement dans le voisinage de Pointe Noire mais nous sommes en train d'évaluer certains autres sites.

250 La question qui nous amène ici est très, très simple. Vous voyez en rouge le corridor qui

255 a été retenu de façon provisoire pour le pipeline. Pour le moment, c'est un corridor d'une largeur de 1 km. Il reste beaucoup d'études à faire avant d'en arriver à un tracé précis pour le pipeline. En ce moment, par contre, le corridor passe sur une distance d'à peu près 30 km à travers la partie septentrionale du projet de réserve aquatique de la rivière Moisie.

260 Notre préférence serait d'avoir le droit de traverser une petite partie de la réserve aquatique. Par contre, la position de LabMag est très, très claire. LabMag appuie à 100 % la création de la réserve aquatique ainsi que des réserves de biodiversité. Si la préférence et la décision du gouvernement est qu'on modifie le tracé de notre pipeline, on est prêts à le faire. Mais si c'est possible d'accommoder nos intérêts, on serait très reconnaissants.

Merci beaucoup.

265 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

270 **M. ANTHONY DETROIO :**

275 Madame la commissaire, bonjour! La MRC de Sept-Rivières était d'accord avec la proposition initiale du promoteur, mais on pense que l'agrandissement proposé à ce moment-ci est un peu prématuré, dans le sens que les 8 % des aires du territoire du Québec, qui devraient être protégées en aires protégées, ne sont pas totalement définies en ce moment.

280 Et on craint que quand on va avoir statué ailleurs au Québec sur d'autres aires protégées, si on attache trop la Côte-Nord en aires protégées, comme exemple, quand on va se rendre sur la Haute-Côte-Nord dans le coin de Sacré-Coeur, on va être rendus sur la Côte-Nord dans ce coin-ci à 6 %, et il va rester peut-être juste 2 % pour ailleurs. Puis on trouve que c'est inéquitable, que le Québec devrait être protégé en aires protégées, mais d'une façon égale un peu partout en pourcentage.

285 Donc, c'est pour ça que nous autres, on se disait que s'il y avait moyen de s'en tenir à la proposition initiale du promoteur en incluant, si on veut, le bas de la Moisie, comme madame la première intervenante disait, jusqu'au millage 30, je pense qu'on appelle ça à l'amont... à l'aval, ce bout-là, on serait d'accord à ce que ça soit inclus aussi.

290 Mais toute la question de la Ouapetec, on peut être d'accord peut-être en partie avec les raisons que les gens veulent que ça soit tout inclus dans une aire protégée, on se demandait: mais pourquoi qu'on ne pourrait pas attendre que les aires protégées ailleurs au Québec soient définies? Et à ce moment-là, s'il en manque un 2 % ou un 3 % pour compléter le 8 % du territoire du Québec qui devrait être sur aires protégées, à ce moment-là on pourrait peut-être y retourner dans le coin de la Ouapetec pour un certain pourcentage. Mais pas, au moment où on

se parle, de geler ou d'intervenir au grand complet sur ce secteur-là.

295

En ce qui concerne le lac Pasteur, on est d'accord avec, en partie, la proposition de l'agrandissement du côté ouest du lac Pasteur, sur la partie nord et non sur la partie sud de la zone de l'agrandissement proposé, pour la simple raison que la SÉPAQ, qui gère le parc faunique dans ce secteur-là, ont des installations. Ils ont des camps, ils ont des sentiers, ils ont des gens déjà qui visitent.

300

Et le secteur, il est même souhaité par les gestionnaires de la réserve faunique, c'est qu'il y ait une certaine activité forestière parce que ça les avantage eux à leur permettre d'avoir un meilleur accès au territoire. Parce qu'on sait que les activités forestières, ça nous amène des chemins additionnels et ces gens-là, bien, utilisent ces chemins-là pour ouvrir d'autres activités dans le secteur.

305

Donc, dans l'ensemble, c'est un peu ça la proposition initiale. On aurait souhaité que ça se limite à ça et qu'on revienne dans un deuxième temps voir s'il faut agrandir la zone pour avoir d'autres activités.

310

Et en terminant, madame, il y avait la proposition d'un conseil d'administration pour gérer les deux secteurs. Ça a été exprimé à plusieurs reprises. Et je pense que les gens n'ont pas d'objection à ce qu'il y ait un comité de surveillance pour le secteur de la rivière Moisie, mais qu'il en ait un aussi pour le secteur Pasteur, qu'il y ait deux conseils. Parce que c'est totalement deux secteurs qui ont leurs environnements connus par les gens locaux et je pense que les gens même de la rivière Moisie ne sont pas en désaccord à ce qu'il y ait deux conseils d'administration pour gérer les deux secteurs. Merci.

315

LA PRÉSIDENTE :

320

Merci.

M. CHARLES LANGLOIS :

325

Merci, madame la présidente, madame la commissaire, monsieur le commissaire, merci de l'opportunité que vous nous donnez aujourd'hui d'exprimer le point de vue des quatre pourvoyeurs qui ont des opérations sur la rivière Moisie et dont les territoires, comme je le disais tout à l'heure, sont tous intégralement situés à l'intérieur de la réserve aquatique projetée.

330

Alors, les quatre pourvoyeurs m'ont mandaté pour faire la présentation d'un bref mémoire, qu'on a appelé beaucoup plus commentaires et recommandations qu'un mémoire comme tel. Et je vais passer à travers rapidement, aujourd'hui, les principaux points. Et il y a des copies qui sont disponibles.

335

Alors, je le mentionnais, les pourvoyeurs détiennent des baux de droits exclusifs qui leur sont émis par le gouvernement du Québec, par Faune Québec, et qui leur donnent le droit d'offrir de la pêche sportive à des clientèles qui viennent du Canada, des États-Unis et de certains pays de la Communauté économique européenne.

340

Les quatre pourvoyeurs emploient durant l'été un peu plus que 40 personnes, paient des salaires et achètent des biens et services pour au-delà de 1 M\$ par année dans la région de Sept-Îles.

345

Alors, les pourvoyeurs avaient souhaité... ont d'abord appuyé dans un premier temps les démarches qui avaient été faites par différents regroupements de la région ici, de la région Sept-Îles–Port-Cartier, particulièrement de l'APRM, pour qu'il y ait un statut de protection accordé à la rivière Moisie. Alors, nous avons accueilli évidemment la décision du gouvernement avec satisfaction et nous sommes heureux de voir maintenant qu'il y a une préoccupation de protéger la

350

rivière Moisie et toutes ses ressources.

Alors, nous avons pris connaissance du document de consultation, document qui fait la proposition du Plan de gestion de la réserve aquatique projetée, et dans l'ensemble nous sommes d'accord avec les principaux éléments proposés.

355

Mais nous avons voulu aussi faire quelques commentaires, d'abord pour dire que le constat qui est fait des populations de saumon dans le document, on est d'accord avec. Le constat, nous croyons, reflète bien la situation actuelle des stocks de saumon, qui ne sont pas dans leur meilleure situation depuis quelques années, et nous sommes d'accord à ce qu'il y ait des mesures de protection et de conservation adéquate qui soient mises en place pour protéger la ressource saumon.

360

Il y a une partie du document qui traite de la remise à l'eau des saumons capturés sportivement. Et bien, les pourvoyeurs, eux, ont adopté, déjà depuis 2 ou 3 ans, une politique intégrale de remise à l'eau de tous les saumons capturés par la pêche sportive sur leur territoire. C'est une politique qui a été mise en place volontairement et à laquelle les clients ont adhéré sans restriction. Ceux que ça ne faisait pas leur affaire ont quitté, mais d'autres clients ont pris la place. Et maintenant, la pratique de la remise à l'eau volontaire sur les territoires des pourvoyeurs, c'est fait de façon systématique. C'est accepté.

370

Par contre, nous ne sommes pas d'accord à la proposition qui veut que la remise à l'eau devienne obligatoire par réglementation. On veut avoir la liberté de continuer à faire ce qu'on fait là. Et nous encarcanner dans une réglementation pour cette activité-là, ce n'est pas réaliste pour le moment, parce que la réglementation... même dans la remise à l'eau, lorsqu'on fait la remise à l'eau volontaire, il y a une situation où on est obligés de garder des saumons qui sont trop blessés ou trop fatigués, et qui n'ont pas de chance de survie. Donc, si la remise à l'eau devenait obligatoire, cette partie-là pour nous causerait des problèmes.

375

380 Alors, ce qu'on est prêts à faire, c'est d'inclure dans nos plans de gestion, les plans de
gestion que nous déposons à Faune Québec et qui sont acceptés, et qui deviennent des
documents qui gouvernent nos activités, on est disposés à inclure dans nos plans de gestion cette
politique-là. Et on a même préparé un texte qui expliquerait cette politique-là et qui pourrait faire
partie de nos plans de gestion. Ce qu'on dit, c'est que cette proposition-là, on est prêts à la
385 mettre en pratique pour 5 ans et, après 5 ans, on la révisera tenant compte des situations ou des
conditions qui existeront à ce moment-là.

390 Si tout le monde reconnaît, tous les intervenants sur la rivière, de l'embouchure de la
rivière jusqu'à la limite où on pratique des activités de pêche sportive, on est d'accord qu'il faut qu'il
y ait des mesures plus restrictives qui soient mises en place, et bien, on est prêts à discuter.
Mais nous, on est prêts à s'engager pour 5 ans à même nos plans de gestion à continuer à faire la
remise à l'eau.

395 Et on souhaite aussi que lorsque la réserve aquatique sera mise en place et que son cadre
de gestion sera proposé, nous, les pourvoyeurs, on veut continuer à ce que nos activités soient
régies par les gestionnaires de Faune Québec. On veut que notre intervenant gouvernemental,
ce soit Faune Québec, tout simplement parce que les gens de Faune Québec ont la
connaissance et les compétences biologiques. On est habitués à faire affaire avec eux autres.
C'est une relation d'affaires qui va bien présentement. Ils approuvent nos plans de gestion, ils font
l'évaluation de nos plans de gestion et ils sont en mesure de nous dire si on doit continuer dans ce
400 sens-là ou si on doit modifier nos activités.

405 Nous souhaitons que la réserve aquatique soit agrandie pour inclure le sous-bassin de la
rivière Ouapetec, parce qu'il y a un fort contingent de saumons qui fréquentent, qui se
reproduisent et qui grandissent dans la rivière Ouapetec. Et aussi, nous désirons que soit
regardée la possibilité d'augmenter le territoire sur la Nipissis jusqu'à la chute Tonkas, parce que
c'est la limite de fréquentation des saumons sur la rivière Nipissis. Et là aussi, il y a besoin d'un
cadre de protection adéquat.

410 En ce qui concerne le conseil de conservation proposé, il doit y avoir, d'après nous, un
seul conseil de conservation proposé pour l'ensemble de la réserve aquatique de la rivière Moisie.
Il pourra inclure d'autres parties à l'extérieur de la Moisie, mais nous pensons que ce ne serait
pas pratique de diviser la rivière Moisie en deux secteurs et puis qu'il y ait deux conseils de
conservation. Qu'il y en ait un, on est d'accord avec cette idée-là.

415 Alors, notre mémoire contient quelques recommandations qui sont inscrites à la dernière
page, et je pense que ces recommandations reflètent bien la position des pourvoyeurs. Alors
merci, madame la présidente.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci de votre présentation.

Alors, on va entendre la Ville de Sept-Îles et on revient avec le Comité ZIP par la suite.

425 **M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

430 Merci beaucoup, madame la commissaire. Alors, évidemment, le mémoire de la Ville de Sept-Îles vient évidemment sous le chapiteau de la MRC des Sept-Rivières. Vous avez entendu tout à l'heure monsieur le préfet Anthony faire quelques petites représentations sur le contenu des résolutions. Alors, vous comprenez que l'ensemble du contenu des résolutions que la MRC des Sept-Rivières a déposées, c'est aussi le nôtre parce que, à la MRC des Sept-Rivières, nous sommes deux villes, Sept-Îles et Port-Cartier, et les résolutions sont vraiment partie prenante de notre vision.

435 Maintenant, si je reviens au niveau du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, vous comprenez que compte tenu que la rivière Moisie fait partie intégrante de notre paysage sept-îlien, on avait un grand intérêt à faire valoir notre point de vue eu égard à cette création de réserve aquatique.

440 D'entrée de jeu, au cours des dernières années, les derniers 15 ans, 20 ans, il y a eu beaucoup de discussions, parfois enflammées, parfois sereines, sur tout le potentiel de la rivière Moisie et de l'importance de la protéger. Je pense que notre communauté, notre collectivité de Sept-Îles est très consciente de l'importance que la rivière Moisie a au niveau patrimonial et écologique, et aussi de l'importance que représente la ressource saumon. Alors, d'entrée de jeu,
445 nous sommes très heureux de voir que le gouvernement va vers la création d'une réserve aquatique.

450 Alors, vous comprenez que je suis maire d'une municipalité. Je ne suis pas un expert au niveau du saumon; je ne suis pas un expert dans tous les détails techniques que ça peut comprendre. Je pense que je suis ici pour représenter un point de vue, je pense, qui est rassembleur de l'ensemble de la population sur l'importance d'une vision du futur quant au développement de cette rivière-là.

455 Je dois vous dire que nous sommes également préoccupés à concilier, et c'est toujours notre rôle et c'est toujours notre préoccupation, de toujours concilier la protection d'un environnement dans un concept de développement durable et qui inclut évidemment par voie de conséquence le développement économique.

460 Alors, nous avons sur le territoire évidemment des opérateurs forestiers, des entreprises forestières qui développent et nous sommes préoccupés aussi par comment est-ce que ultimement, lorsqu'on va cheminer ensemble avec cette commission, qu'on va être capables de concilier nos préoccupations au niveau environnemental et le fait qu'au niveau économique on doit aussi se développer en termes de développement de nos ressources naturelles.

465 Alors, nous avons des recommandations, dont je vais aller immédiatement parce que je
veux surtout rester à l'intérieur de mon cinq minutes. Nous considérons qu'en plus de l'aire, de
l'espace réservé pour la future réserve, que nous devrions inclure l'aval de la rivière.

470 Je comprends qu'il y a des intérêts parfois privés, parfois ZEC-pourvoirie, mais on pense
qu'on devrait avoir notre vision d'étendre ça jusqu'à l'estuaire de la rivière Moisie, d'autant plus que
nous avons présentement à la Ville de Sept-Îles un dossier majeur, qui s'appelle le *Dossier de
l'érosion des berges et les estuaires des rivières*, dont la rivière Moisie en fait partie pour une
bonne partie.

475 Alors, on aimerait peut-être voir plus globalement tout l'ensemble du territoire, tout en
considérant évidemment qu'il y a beaucoup d'activités humaines. Nous avons des citoyens qui
demeurent en bordure de la rivière. Nous avons des propriétaires qui veulent faire du
développement. Nous avons une ZEC qui est là. Nous avons les Innus aussi, la communauté
innue qui est là. On devrait approfondir cette approche-là d'aller plus globalement.

480 On voudrait aussi que vous portiez une attention sur le bassin versant d'une rivière à la
Truite, qui est du côté est de la rivière Moisie, où est-ce que malheureusement il y a eu beaucoup
d'altération qui a été faite récemment et on aimerait peut-être regarder ça plus pointu pour voir
comment est-ce qu'on pourrait au moins protéger cette partie de la rivière.

485 Selon le peu de connaissances et après, évidemment, consultation auprès de certaines
personnes du milieu qui, eux, connaissent le dossier plus en profondeur que l'aspect politique, on
a compris que la rivière Ouapetec représentait un enjeu majeur au niveau de la préservation de la
ressource saumon. La Ouapetec est un endroit de prédilection pour le saumon et on aimerait bien
490 qu'on ait une préoccupation, malgré qu'on comprend très bien le fait que la compagnie forestière
exploite là.

 Maintenant, on a la commission présentement qui dit qu'on doit réduire de 20 %. Alors, si
on réduit dans le bassin de la Ouapetec un certain pourcentage d'exploitation forestière, on
495 espère que ça va être considéré dans la Commission Coulombe pour faire en sorte que ces
parties qu'on couperait seraient considérées.

 On veut réglementer aussi les opérations forestières sur tous les tributaires de la rivière
Moisie. On considère que 60 mètres de protection de bande, on devrait analyser, approfondir
500 tout ça en profondeur le fait d'élargir ça, pour s'assurer d'une meilleure protection au niveau de
l'érosion.

 Et surtout, on a entendu parler tout à l'heure de développement économique, on a une
voie ferroviaire, on a des développements économiques en discussion, exemple développement
505 hydroélectrique, des lignes de transmission, alors il ne faut surtout pas oublier

ça dans le processus de cheminement du dossier pour s'assurer qu'on va tenir compte de ces projets potentiels là pour ne pas avoir d'embûches majeures lorsqu'on sera là.

510 30 secondes, 15 secondes pour dire que nous privilégierions dans une vision à long terme la protection de la ressource dans sa globalité, dans le sens remise à l'eau totale. On comprend très bien qu'il y a du cheminement à faire et on devrait analyser ça en profondeur. Et je pense qu'on est très ouverts sur les accommodements pour voir comment est-ce que ça pourrait s'articuler dans un horizon de 5 à 10 ans.

515 Aussi d'accord pour dire que je pense qu'on doit penser globalement à agir localement. Nous aurions besoin d'un seul comité de gestion pour l'ensemble du territoire, pour être sûr d'avoir une vision globale. Ça ne nous empêche pas de travailler en comité, mais je pense qu'on devrait voir ça globalement. Merci.

520 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Lévesque.

Alors, on revient avec le Comité ZIP de la Côte-Nord du golfe.

525

M. GUY PARENTEAU :

Bonjour, madame Journeault...

530 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

M. GUY PARENTEAU :

535

... monsieur et madame les commissaires. Donc, le Comité ZIP Côte-Nord du golfe, au niveau de ses recommandations territoriales, je commencerais tout d'abord par une demande d'extension, une recommandation pour une extension au niveau du bassin versant de la rivière Ouapetec. Pourquoi? Bien, c'est aussi simple qu'au niveau du bassin versant dans son entier de la rivière Moisie, c'est le cours d'eau qui a la plus forte production au niveau recrutement pour l'espèce saumon. Donc, en ce sens, il y a beaucoup d'acteurs économiques en aval de la rivière qui dépendent, en fin de compte, de la bonne santé de cette rivière-là.

540

545 Dans le même sens, si le bassin versant de la rivière Ouapetec est pour ne pas être recommandé dans les travaux du BAPE, une chose que le Comité ZIP Côte-Nord du golfe aimerait peut-être voir s'ajouter à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, c'est qu'au niveau des réserves aquatiques, ce qu'on veut protéger, oui, c'est des faits exceptionnels au

niveau de la biodiversité, au niveau de la biocénose et, en ce sens-là, ce qu'on aimerait, c'est qu'il y ait peut-être une modification qui soit faite à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui dit que tout cours d'eau se déversant à l'intérieur d'une réserve aquatique devrait avoir une frange sur chacun de ses côtés de 200 mètres exempts de tout développement.

Parce que notre but, en fin de compte, c'est de garder une certaine qualité de l'eau. Donc, en ce sens, le 60 mètres, en fin de compte, il y a eu des événements au niveau de l'embouchure – j'en ai parlé pas mal à la première période de la commission qu'il y a eue v'là un mois – qui même à 60 mètres pourraient créer des désordres à l'intérieur des rivières, donc qu'une frange de 200 mètres soit ajoutée même à l'extérieur de la réserve aquatique pour tout ce qui se déverse dans la rivière Moisie.

Aussi, comme monsieur Lévesque l'a mentionné, la protection du 0-30 km au niveau de l'embouchure, au niveau du Comité ZIP Côte-Nord du golfe, pour nous, ce qui est important, c'est d'assurer la bonne migration autant du saumon de l'Atlantique que de l'anguille d'Amérique, que de l'alose savoureuse qui a été mentionnée dans les documents du ministère de l'Environnement, en tout cas MDDEP. Et puis en ce sens-là, au niveau de la protection, on avait parlé de dons écologiques, de système de protection volontaire de la part des occupants.

Il faudrait peut-être mieux analyser le potentiel de paysage humanisé. Souvent, quand on parle de paysage humanisé, c'est parce que les maisons ont une qualité d'architecture, c'est parce que l'endroit est habité depuis longtemps. Cependant, il y aurait peut-être lieu d'observer la notion de paysage humanisé, mais de façon ponctuelle, de façon où il est développé. On n'est pas à Québec. On n'est pas dans Charlevoix. La Côte-Nord a des gens sur son territoire depuis longtemps mais s'est développée v'là tout récemment. Et en ce sens, d'avoir un portrait de ce qui se passe aujourd'hui, ça ne devrait pas être exclu. Donc, c'est ça pour ça.

Donc, au niveau du 0 à 30 km, ce qu'on recommande, s'il y a une problématique au niveau du Camp Adams qui porte un nouveau nom – excusez-moi, je n'ai pas le nouveau nom – il pourrait y avoir autant une zone d'exclusion, autant un pouvoir de réserve, donc que le territoire leur appartienne uniquement ou bien non totalement une exclusion comme il est fait pour la voie ferrée ou comme il est fait pour une carrière, je crois, sur le bord de la rivière Moisie.

Et pour le restant du territoire, ce qu'on recommande, c'est une frange de 2 km dans les abords du 0 à 30 km. Et ça, c'est fait en ce sens qu'on aimerait que le secteur qui est fait du delta consolidé soit protégé de la coupe forestière, soit protégé de développements qui amèneraient, en fin de compte, à avoir des problématiques d'érosion importantes. Parce qu'on sait que quand on enlève un couvert forestier, l'écoulement des eaux se fait tout le temps plus rapidement. Et en ce sens, ça pourrait amener des désordres au niveau de l'embouchure, peut-être créer des problèmes au niveau de l'espèce saumon. Mais comme on n'est pas des experts du saumon, on va laisser ça à d'autres.

590 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

595 On va reprendre à notre droite.

M. DANIEL GIRARD :

600 Bonjour! L'Association de protection de la rivière Moisie est un organisme sans but lucratif, qui a pour principal objectif la protection de la faune, de la flore de la rivière Moisie et de ses tributaires. Quand on vient de dire une phrase comme ça, c'est clair que l'Association de protection de la rivière Moisie veut la protection de l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie.

605 Bien entendu, quand les premiers projets ont été présentés, le territoire ne nous satisfaisait pas. Ce n'était pas assez grand. Mais on veut, dans un premier temps, que dans la réserve aquatique soit inclus le sous-bassin de la rivière Ouapetec, parce que c'est un affluent important et pour sa ressource saumon et pour le recrutement qui se passe là.

610 Par contre, on est prêts à attendre dans une deuxième phase le restant du bassin versant, donc mettre en réserve immédiatement l'ensemble du bassin versant pour qu'on puisse prendre le temps de regarder toutes les influences tant au niveau de la Nipissis, tant au niveau de l'embouchure de la rivière. Parce qu'on croit que le processus de mise en réserve va permettre justement de faire une analyse, de pouvoir discuter avec les gens, avec les propriétaires privés et que ça ne retardera pas le statut permanent de la réserve aquatique.

615 Si on incluait immédiatement le bassin de la Ouapetec et on lui donnait son statut permanent, ça nous permettrait de mettre dès maintenant le conseil de conservation en marche. Donc, ça permettrait déjà de faire un certain travail. Et pendant ce temps-là, ça nous permettrait un moment de réflexion pour justement protéger la balance du bassin versant.

620 À la fin de la première partie des audiences, nous vous avons déposé nos conclusions, et nos conclusions étaient les suivantes: de donner un statut permanent de la réserve aquatique de la rivière Moisie en y incluant le bassin de la Ouapetec. On avait mentionné qu'on voulait avoir un seul conseil de conservation et qui pourrait inclure les réserves de biodiversité du lac Gensart et
625 du lac Bright Sand. On avait demandé un seul statut de zonage. Et, en terminant, on demandait justement de mettre en réserve la balance du bassin versant non inclus dans la réserve aquatique présentement.

630 Ceci nous a permis, en déposant dans la première partie nos conclusions, d'aller chercher des appuis. Le but visé, nos conclusions n'ont pas changé. Les conclusions sont toujours les mêmes qu'on a déposées lors de la première partie. Ça nous a permis d'aller

chercher des appuis un peu partout au Québec. Donc, dans la version que j'ai déposée cet après-midi en rentrant, donc il y a l'annexe 2 avec la liste des appuis.

635 Dans ces appuis-là, entre autres, il y a un appui de notre porte-parole officiel monsieur Gaston Lepage qui, au moment opportun, on pourra peut-être lire sa lettre lorsqu'on aura peut-être un peu plus de temps. Mais je veux vous déposer le film que monsieur Lepage a fait sur la rivière Moisie. Il s'appelle *Le chercheur d'or*. Ça permettra peut-être, dans un moment pendant cette deuxième partie, à plusieurs personnes de visualiser la rivière Moisie, c'est quoi la rivière
640 Moisie, c'est quoi les montagnes, comment c'est le paysage. Donc, ça permettra peut-être aux gens de voir un peu mieux.

Parce que pour la majorité de la population sept-îlienne et nord-côtière et même, je dirais, la très grande majorité de la population du Québec, la Moisie, c'est les 19, 20 premiers
645 kilomètres qu'ils ont vus. Mais pour en avoir fait le parcours au complet, c'est excessivement rare, les moyens de transport étant l'hélicoptère et l'hydravion, donc ça permettra peut-être de visualiser un petit peu mieux qu'est-ce qui se passe.

Au niveau de l'argumentation pour la protection du bassin de la Ouapetec – d'ailleurs, dans notre mémoire, on le mentionne – la quantité de bois accessible là à l'intérieur de la
650 ressource forestière dans l'unité d'aménagement 94-20, on n'entrera pas dans les détails, ça ne représente qu'un très faible pourcentage.

Donc, on pense qu'on doit immédiatement faire cette protection-là dans ce cadre-là. Et surtout que ce qui a été accordé par rapport à la limite actuelle de la réserve aquatique de la rivière
655 Moisie, c'était une très petite quantité de matière ligneuse et qu'elle était inaccessible, complètement inaccessible. Donc, de toute façon, les compagnies forestières n'auraient pas pu aller dans ces secteurs-là.

Donc, je pense qu'il est temps que tout le monde ensemble, on fasse un petit effort pour protéger les grands bassins et protéger justement les grandes rivières. Et pour le ministère du Développement durable, je crois que s'ils veulent avoir vraiment une représentation d'une grande
660 rivière de la Côte-Nord ou d'une grande rivière du bassin du grand plateau laurentien, ce serait important de protéger l'ensemble du bassin versant parce que, là, tu aurais toute l'interaction qui se fait à l'intérieur d'un bassin versant.
665

En terminant, j'aimerais quand même vous déposer un deuxième petit vidéo. C'est un petit vidéo qui avait été préparé pour les audiences publiques. Bien entendu, on a eu des collaborateurs pour financer la parution dans les médias, mais un vidéo avec les deux publicités
670 annonçant les audiences publiques sur la réserve aquatique. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage. On poursuit.

675

M. MICHEL GIGNAC :

Madame la présidente, madame et monsieur les commissaires, je suis accompagné de mon directeur général, Bernard Gauthier, qui va me seconder si jamais je me fourvoie.

680

En premier lieu, je tiens à vous remercier d'avoir accepté que je sois ici aujourd'hui, considérant que je ne peux pas être ni demain ni vendredi, je suis à l'extérieur de la ville.

Notre mémoire se base sur deux choses: premièrement, sur la réserve du lac Pasteur.

685

En passant, je n'ai pas de félicitations à faire sur le promoteur, même si on est d'accord avec les deux projets. Où est-ce que je n'ai pas de fleurs à donner, c'est lorsqu'on ne savait pas que sur le lac Pasteur, il y avait du saumon qui montait là; que dans la réserve au nord, on disait qu'il y avait du caribou des bois. Oui, il y a un terrain propice à ça, mais ça fait huit ans que je suis sur le conseil d'administration du CAL et on nous a dit qu'ils n'en ont jamais vu.

690

Un coup dit ça, qu'est-ce qu'il faudrait qui soit important...

LA PRÉSIDENTE :

695

Alors, vous représentez la Corporation de développement économique de Port-Cartier. C'est bien ça?

M. MICHEL GIGNAC :

700

Exact. La Corporation de développement économique de Port-Cartier a un siège sur le CAL de la réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles.

705

Un coup dit ça, il est primordial que le gestionnaire de la réserve, si elle est acceptée, soit la réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles, parce qu'il y a des revenus, eux autres, qu'ils tirent du lac Pasteur, ou s'ils ne peuvent pas être le gestionnaire, il va falloir qu'ils soient compensés.

710

L'autre chose où est-ce qu'il va falloir aussi qu'on pense, c'est l'Association de protection de rivière aux Rochers qui gère le saumon de la rivière aux Rochers. S'ils ne peuvent plus expansionner, puis l'expansion qui peut être faite c'est surtout vers le lac Pasteur, il va falloir qu'on regarde comment qu'on peut faire pour les dédommager.

715

Parce que vous savez, la rivière de protection de la rivière aux Rochers est une très belle rivière à saumon. C'est à l'intérieur de la ville de Port-Cartier et vous pouvez pêcher le saumon à des prix très bas. On parle en bas de 60 \$ par jour par pêcheur. Ça fait que c'est un atout primordial pour tous les Québécois et Québécoises.

720 Et on est aussi d'accord avec, en partie, l'expansion du lac Pasteur jusqu'à environ aux deux tiers. La partie d'en bas, on n'est pas d'accord. Puis en conformité avec la réserve faunique, la raison est simple, c'est qu'en bas, il y a des lacs qui pourraient être développés. Et en entente avec la forestière Arbec, on pourrait développer ces lacs-là et augmenter les revenus tout en respectant l'environnement. Vous savez, la réserve faunique, c'est un outil du gouvernement du Québec; donc, ils doivent respecter aussi l'environnement.

725 Pour ce qu'il y a de la Moisie, nous sommes aussi d'accord avec le projet initial.

730 Pour ce qu'il y a de la Ouapetec, nous sommes complètement en désaccord. Et la raison est simple, elle est économique. Lorsque le gouvernement du Québec, le ministère des Ressources naturelles a décidé de baisser les CAAF des forestières, ce n'est pas pour gaité de coeur qu'ils ont fait ça, c'est que les forêts du Québec ne reproduisent pas assez suffisamment le bois qui était coupé. Donc, pour faire ça, on diminue le CAAF réparti dans toutes les régions.

735 Et si Produits forestiers Arbec initialement avait 1 ½ million de mètres, avant la coupure du gouvernement du Québec, ils avaient 1 million de mètres, on les a coupés à 800 000 mètres. Et s'il faut qu'il y ait cette réserve-là qu'ils n'aient pas le droit d'y aller, la Ouapetec, ça représente à peu près 200 000 mètres. Ces chiffres-là pourraient être vérifiés avec le ministère des Ressources naturelles. Ça fait que vous affectez économiquement une entreprise.

740 Et juste pour vous dire une chose, Produits forestiers Arbec, c'est 700 emplois directs. Dans mon mémoire, on a mis 600, mais on n'avait pas calculé l'usine de pâte qui est liée avec la scierie. 700 emplois directs, 35 M\$ de salaires par année qui se versent, 25 M\$ net. Lorsqu'il se gagne 1 \$ à Port-Cartier, il s'en dépense 75¢ à Sept-Îles. Ça, il faut y penser. Ça veut dire 25¾ M\$ qui se dépensent dans la région. C'est important. Et on peut faire de l'exploitation forestière
745 tout en respectant la nature.

Merci beaucoup, madame la présidente.

M. BERNARD GAUTHIER :

750 Me donnez-vous une minute? C'était uniquement pour intervenir concernant les conseils de gestion.

755 Ce qu'on propose, c'est que la particularité de la rivière Moisie, et entre guillemets on a mis «work class», on propose que la Moisie ait son propre conseil; au niveau de la réserve de biodiversité du Pasteur également. Et on vous propose que le conseil d'administration local de la SÉPAQ, qui pourrait être élargi, deviendrait un autre conseil de CCMV pour le lac Pasteur. Donc, vous avez la Moisie, vous avez le lac Pasteur.

760 Et concernant le haut, nous aussi, on est d'accord que la Moisie, ça pourrait faire une seule entité de gestion. Je pense que ce serait peut-être plus intéressant au niveau géographique.

765 Et puis les deux parties de Caniapiscau, Bright Sand et Gensart pourraient faire office à la limite, s'il n'y a pas d'entente, office d'un troisième comité. C'est tout. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

770 Merci pour vos témoignages.

M. BERNARD GAUTHIER :

775 On va vous déposer une carte concernant la proposition d'agrandissement du lac Pasteur. Je vais le déposer en arrière.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

780 **M. GUY FORTIN :**

785 Oui, bonjour! Guy Fortin. Je représente Almassa Baie Trinité et Scierie Norbois. Aujourd'hui, je vais vous faire part de notre position au niveau de l'aspect limites des territoires. On a présenté un mémoire. Je vais vous le résumer et puis je vais m'organiser pour garder mon temps, cinq minutes.

790 Introduction. Ce bref mémoire fait suite à la première partie des audiences publiques concernant les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de la réserve de biodiversité du lac Pasteur. Suite à ces audiences, nous avons constaté qu'il existe de fortes pressions pour que ces projets soient agrandis de façon importante. Nous voulons donc, par la présente, vous soumettre nos inquiétudes, nos commentaires ainsi que nos préoccupations sur ces projets.

795 Au niveau de la présentation de l'entreprise, Almassa Baie Trinité et Scierie Norbois, c'est des scieries, des entreprises de sciage qui appartiennent à une entité qui s'appelle Almassa Industries. On est quand même relativement nouveaux sur la Côte-Nord. La compagnie s'est établie ça fait peut-être deux ans. Et puis là, on se considère encore en phase d'analyse et de démarrage parce qu'on n'opère pas à 100 %.

800 Si je reviens aux aires protégées, notre opinion, au niveau des territoires, je vais vous parler des trois points qui nous concernent, au niveau de la réserve aquatique de la rivière

Moisie dans l'aire commune 94-20 – parce que nous, on est bénéficiaires de CAAF dans plusieurs aires communes dont la 94-20, c'est la même que Uniforêt – pour ce secteur-là, on est d'accord avec le projet d'aire protégée tel qu'il est présenté. Même s'il y a un impact, on est quand même capables de le... on est prêts à l'accepter cet impact-là. On parle peut-être de 20 000 m³.

805

Où on n'est pas d'accord, c'est vraiment sur le projet d'agrandissement, dont principalement l'agrandissement de la rivière Ouapetec.

810

Là, j'écoute parler tout le monde. J'ai quasiment l'impression que si on ne fait pas une aire protégée avec ça, le saumon va disparaître et il n'y aura plus de saumon dans la Ouapetec. Je pense qu'il ne faut pas le voir comme ça. Il y a des moyens d'opérer dans ce secteur-là tout en limitant les impacts.

815

Nous, les impacts, on a étudié le rapport du ministère des Ressources naturelles, c'est que les impacts, on parle de 93 000 m³ à 127 000 m³. En termes de pourcentage, on parle de 7 à 10 % d'attribution de réduction de volume de bois. Si on additionne ces réductions-là à tout ce qui s'en vient, on parle déjà d'un 20 % qui a été enlevé, les ententes innues, les aires protégées qui ont déjà été établies comme celles des monts Groulx, celles qui s'en viennent, on sait qu'il y en a d'autres qui vont venir dans l'aire commune, on pense, là, que ça commence à faire beaucoup.

820

825

Au niveau de l'aire commune 94-02, c'est-à-dire l'embouchure de la rivière Moisie, où notre entreprise a aussi une attribution, là, présentement, on parle d'une réduction de 2 300 m³ de bois sur une possibilité de, présentement on a 8 500 m³ d'attribués. Ça représente quand même un bon pourcentage. Si on l'applique cette réduction-là à l'ensemble du bassin de la rivière Moisie, c'est-à-dire jusqu'à la mer, là on parle d'une réduction de 70 %, c'est-à-dire que la compagnie, on ne peut pas récolter plus de 30 % du volume qui nous est alloué dans cette aire commune là. Là, on considère que ça revient à une expropriation. On considère que ce n'est pas acceptable.

830

835

Et puis au niveau du lac Pasteur, on est d'accord avec les limites de la réserve de biodiversité. Par contre, au niveau de la limite du projet d'agrandissement, en regardant des cartes, on souhaiterait la limiter au canton de Babel. Si on limitait la limite sud à la même hauteur que le canton de Babel, on considère que ça limiterait l'impact encore une fois sur la possibilité forestière de la région.

840

Au niveau des propositions, on a préparé quatre propositions, mais trois qui concernent la délimitation. Proposition 1, c'est qu'on propose de conserver la limite actuelle du projet de réserve aquatique de la rivière Moisie dans l'aire commune 94-20. Ce qu'on dit, c'est: considérant que le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie a déjà une superficie de 3 900 km², soit l'une des plus imposantes du Québec, et que son agrandissement aurait un impact

négatif majeur sur toute l'industrie forestière régionale, nous proposons de conserver les limites actuelles du projet de réserve aquatique.

845 La proposition 2, qui serait de modifier la limite actuelle du projet de réserve aquatique de la rivière Moisie de manière à exclure de cette réserve la totalité de l'aire commune 94-02 – ça, c'est l'embouchure de la rivière Moisie – c'est qu'on dit: considérant que le projet actuel cause une réduction de la possibilité forestière de l'aire commune 94-02 de 24 % et que son agrandissement dans l'ensemble du bassin versant de la rivière occasionnerait une réduction de 70 % de la
850 possibilité annuelle de coupe, nous demandons d'exclure cette aire commune, au même titre que les terres privées adjacentes, de retirer l'aire commune du projet de réserve aquatique.

Et puis finalement, dernière proposition en ce qui concerne la réserve de biodiversité du lac Pasteur, c'est qu'on propose de modifier la limite actuelle de la proposition d'agrandissement de la réserve de biodiversité du lac Pasteur de manière à exclure de cette réserve le territoire
855 compris dans le canton de Babel. C'est qu'on dit: en modifiant la limite de la proposition d'agrandissement de la réserve du lac Pasteur, nous diminuerons l'impact de cet agrandissement sur la possibilité forestière de l'aire commune tout en bonifiant le projet de réserve du lac Pasteur.

860 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

865 Merci, monsieur Fortin.

Avant de donner la parole à Produits forestiers Arbec, je demanderais à nos collaborateurs Martin Lajoie et Richard Grenier, s'il vous plaît, de bien vouloir tenter de rejoindre monsieur Gagnon de la Société pour la nature et les parcs du Canada et lui signifier que dans cinq minutes, on va l'entendre par téléphone. Merci.

870 Alors, on vous entend.

M. DAVID TRUDEL :

875 Bonjour. David Trudel, Produits forestiers Arbec. On va faire la parenthèse anciennement Uniforêt, parce que ça fait quand même des relations par rapport à la première partie des audiences. Il y a eu un changement de nom qui s'est fait, une transition entre les deux parties des audiences.

880 Produits forestiers Arbec, c'est une compagnie dont les racines commencent en 1994 à Port-Cartier. Ça fait près de 11 ans où est-ce que ça intervient dans le milieu. C'est un des plus

885 gros employeurs de Port-Cartier qui génère des emplois directs, indirects et induits, de plus de 2 000 emplois pour la région. On parlait tout à l'heure d'à peu près 700 emplois directs aux installations de Port-Cartier, c'est réaliste, mais plus les emplois indirects on pourrait dire au niveau de nos fournisseurs, et induits, c'est les fournisseurs de nos fournisseurs.

890 On est un acteur économique quand même important dans la région de Port-Cartier et dans la MRC des Sept-Rivières. On a une position par rapport à la Stratégie des aires protégées du Québec. On est totalement en accord avec cette stratégie-là, sauf qu'on penche du côté de dire qu'on est capables d'atteindre les objectifs de protection en superficie et en critères en minimisant les impacts sur la possibilité forestière. On fait le pari qu'on est capables d'y arriver.

895 Puis ce qu'on amène comme information aussi, c'est de dire que, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, il y a beaucoup de notre territoire qui est accessible même s'il ne le paraît pas, parce qu'il y a plusieurs endroits où est-ce que la voirie forestière est capable de passer. Même si à vol d'oiseau ça ne semble pas réaliste, mais ça passe quand même. Il y a toujours un moyen de passer et de récupérer des bois.

900 Donc, j'amenaient ça dans le sens de dire que les impacts qu'on a calculés de notre côté dans notre mémoire, c'est des impacts qui incluent l'ensemble du territoire et non pas uniquement les parcellaires qui étaient inclus dans le dernier calcul. Mais on est quand même d'accord avec les impacts que ça a. On est capables de vivre avec au niveau des propositions qui ont été amenées, les propositions initiales.

905 On est d'avis qu'avant d'arrêter une aire protégée complète, on devrait considérer au niveau de l'accessibilité pour l'ensemble de la population québécoise et non pas pour certaines minorités, pour que tout le monde puisse avoir accès à la beauté du paysage et avoir accès aux caractéristiques spécifiques de l'aire protégée en question.

910 Ce qui fait que compte tenu de cela, plus les impacts sur la possibilité qui peuvent être induits, on se positionne comme étant contre tous les agrandissements potentiels pour le moment, pour qu'on soit en mesure d'avoir un portrait général de la province naturelle D, pour ensuite évaluer la possibilité d'agrandir en fonction des différentes aires protégées qui vont avoir été proposées, pour atteindre le niveau du 8 % qui est visé pour 2007, 2008. Puis éventuellement, si on avance dans la Commission Coulombe qui, eux, proposent d'avoir un plus grand pourcentage, à ce moment-là on aura d'autres portes de sortie pour atteindre cette représentativité-là qui sera mieux répartie dans l'ensemble de la province naturelle D, donc plus adéquate pour l'ensemble de la population québécoise et mondiale.

920 De notre côté, au niveau des limites proposées, comme je vous disais, il y a beaucoup d'impacts au niveau de la possibilité forestière. On trouve que les agrandissements ont des impacts démesurés compte tenu du fait qu'il y a moyen de concilier les intérêts de l'ensemble des utilisateurs du territoire là-dedans. On démontre déjà par une planification avant-gardiste

925 qu'on est capables de s'enligner pour changer nos manières d'opération pour s'adapter au domaine vital du caribou.

930 On est une des compagnies au Québec qui est les plus avancées au niveau de l'application des coupes à rétention variable. On est présents sur la chaire sylviculture et faune de Baie Comeau, une chaire dont dans le mémoire on fait référence pour faire d'éventuels projets de recherche dans le coin de la rivière Ouapetec sur les impacts des opérations forestières.

935 Puis on pense aussi qu'avec les prochains OPMV qui s'en viennent, les délais de avant intervention dans le bassin de la rivière Ouapetec, après ça au niveau des apports que ça peut avoir au niveau de l'accessibilité du territoire dans la rivière Ouapetec, c'est difficile d'accès, comme je le mentionnais tout à l'heure, sauf qu'il risque d'avoir un accès, donc c'est beaucoup plus facile de contrôler l'accès quand il y a un accès que quand il y en a plusieurs, puis ça va donner accès aussi au territoire au niveau des agents de protection de la faune, ça fait qu'on pense qu'il pourrait y avoir une amélioration au niveau du suivi au niveau du braconnage et ces choses-là.

940 Donc, ça résume pas mal la position de Produits forestiers Arbec.

LA PRÉSIDENTE :

945 Merci, monsieur Trudel.

Alors, on va rejoindre monsieur Jean-François Gagnon.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

950 Oui. Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

955 Bonjour! Alors, on va entendre le résumé de votre mémoire.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

960 Oui. En fait, on m'a passé la consigne de m'en tenir exclusivement aux limites.

LA PRÉSIDENTE :

965 À votre guise. Cet après-midi, à la suite de la pause, les gens vont traiter de cet aspect-là. Cependant, si vous voulez compléter la présentation de votre mémoire, demain ce sera possible de le faire aussi en avant-midi par téléphone.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

970 Oui. Bien, en fait, c'est ce que j'avais l'intention de faire demain, de faire une
présentation plus formelle. J'ai préparé un petit PowerPoint pour que ce soit moins ennuyant de
m'écouter.

975 Aujourd'hui, je vais m'attarder surtout à la question des limites. Malheureusement, je ne
pense pas faire tout le rationnel derrière nos choix, mais au moins présenter notre position de
départ, puis peut-être que demain on aura un peu plus de temps d'aborder plus à fond la question
du caribou, la question du saumon, la question de la perte de possibilité forestière.

LA PRÉSIDENTE :

980 C'est bien. D'ailleurs, on a déjà lu les mémoires et puis ils vont être accessibles pour
qu'ils soient partagés avec l'ensemble du public.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

985 Fantastique! Pour la présentation d'aujourd'hui et celle de demain, je suis accompagné
par Sylvain Archambault, qui est lui aussi à la SNAP, qui est biologiste pour la Société pour la
nature et les parcs.

990 Maintenant, je ne sais pas si la diapositive 13 apparaît à l'écran? C'est notre carte qui
résume notre position par rapport aux limites. La carte compte 4 sets de couleurs, soit le rayé
blanc et rouge qui montre les projets...

LA PRÉSIDENTE :

995 Je vous demanderais d'attendre une petite minute, on va vous indiquer lorsque la carte va
apparaître. Remettez votre compteur à zéro.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1000 Ah! c'est bon, c'est bon. J'en profite pour pas m'excuser, mais dire à tout le monde que
j'aurais préféré être présent en personne. Mais là, je ne peux pas être partout à la fois, alors j'ai
opté pour le téléphone. Je suis quand même heureux de pouvoir contribuer par téléphone, même
si je ne suis pas là en personne.

1005 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1010

Alors, la numéro 13 est présentée?

LA PRÉSIDENTE :

1015

Oui, c'est bien la 13, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1020

Comme je disais précédemment, on va s'attarder à la question des limites et, demain, on verra un peu plus en détail chacun des arguments qui nous ont peut-être amenés à fixer ces limites-là.

1025

Alors la carte présente évidemment en blanc et en rouge, en rayé, les projets d'aires protégées; et en jaune, les aires protégées qui existent, qui ont un statut permanent de protection.

1030

Maintenant, ce qu'on a rajouté à cette carte-là, c'est du vert pour les agrandissements qu'on souhaite souhaitables, les agrandissements qu'on aimerait voir se réaliser dans les prochaines années. Et en orange, c'est vraiment les agrandissements qui nous semblent prioritaires, qu'on voudrait voir être inclus suite au rapport du BAPE dans l'aire protégée, soit celle du lac Pasteur, soit celle de la rivière Moisie.

1035

Alors, si on débute avec le lac Pasteur, en bas, dans le coin plutôt vers la gauche, c'est sûr que nous, on appuie la proposition d'agrandissement qui agrandit l'aire protégée pour un total de 511 km² jusqu'à la rive orientale du lac Walker. C'est évident qu'on est sensibles au fait que c'est une réserve forestière et qu'on a des territoires intacts à cet endroit-là. Et aussi, on a de l'habitat très propice pour le caribou des bois comme l'a démontré la carte qui a été déposée par les intervenants de la FAPAQ. Alors, pour ça, on appuie sans réserve l'agrandissement proposé.

1040

Maintenant, on a dessiné au nord une partie en vert. En fait, ce sont des limites qui sont un peu arbitraires, c'est nous-mêmes qui avons tracé les limites pour inclure le lac Walker même, une partie des rivières Schmoun et Gravel, ainsi que le nord du bassin versant du lac Pasteur. Ça nous semble être intéressant au niveau de la conservation parce que, encore une fois, on a des territoires qui sont vierges. Il n'y a pas de chemin forestier à cet endroit-là. Ça permettrait d'agrandir l'aire protégée. Notamment, en allant chercher les lacs de tête plus au nord, on s'assure vraiment d'assurer une meilleure intégrité écologique au niveau du site.

1045

Et un autre intérêt qu'on trouvait quand même intéressant, c'est par rapport au garrot d'Islande. On sait que c'est un canard qui est susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable

1050 aussi bien au fédéral qu'au Québec. Alors, on s'est rendu compte que l'espèce fréquentait beaucoup les lacs qu'on trouve à une centaine de kilomètres de la côte, notamment les lacs qui n'ont pas de poisson. On reviendra peut-être là-dessus un peu plus demain. Mais ça nous semblait intéressant pour le garrot d'aller chercher les lacs de tête au nord du lac Pasteur. Alors, c'est notre recommandation pour Pasteur.

1055 Au niveau de la rivière Moisie, évidemment, on demande de considérer de protéger l'ensemble du bassin versant. On sait que c'est un grand territoire, ça peut sembler frappant au départ, mais on est d'avis qu'il devrait y avoir au moins un grand bassin versant protégé par province naturelle. Ça donnerait vraiment des lieux, des territoires témoins où est-ce que la dynamique naturelle pourrait continuer à s'opérer avec un minimum de dérangement par les
1060 activités humaines. Ça servirait notamment à la conservation de la biodiversité, permettre aux processus écologiques de continuer leur évolution naturelle et aussi le maintien des paysages. Alors, c'est clair que, nous, on recommande de travailler dans le sens de la protection intégrale du bassin versant.

1065 Maintenant, ceci étant dit, on sait que c'est un grand territoire, mais on a préféré cibler des zones qui nous semblaient prioritaires pour la conservation soit à cause des menaces potentielles, soit à cause de l'intérêt que ces sites-là ont pour la conservation.

1070 On propose d'inclure dans la réserve aquatique le sous-bassin versant de la rivière Ouapetec et le sous-bassin de l'émissaire du lac Fontarabie. Au niveau de la Ouapetec, ça n'impressionnera pas personne en disant qu'on le fait d'abord et avant tout pour le saumon. Il y a un potentiel salmonicole là assez incroyable. Je pense que le représentant de la FAPAQ l'a bien démontré quand il nous a démontré les concentrations de juvéniles dans la Ouapetec. Alors, la Ouapetec, c'est la pouponnière à saumon. Alors, en partant, pour ça, c'est un gros plus.

1075 En plus de ça, évidemment, il y a la question du caribou forestier. Les cartes d'habitats potentiels et je suis convaincu que les cartes d'habitats confirmées aussi viennent confirmer l'importance du bassin versant de la Ouapetec pour le caribou forestier.

1080 On peut conclure la même chose pour Fontarabie, pour l'émissaire du lac Fontarabie. Au niveau du caribou forestier, ça joue un rôle très important. Alors, on parle de territoires vierges. On parle d'absence de routes forestières, ce qui est quand même notable. On parle de forêts qui ont 90 ans et plus, là on parle de vieilles forêts.

1085 Alors, c'est des éléments qui nous font militer en faveur de l'intégration de ces deux sous-bassins-là dans l'aire protégée. Puis évidemment, bien, il faut commencer à quelque part si on veut bien protéger l'ensemble du bassin versant, ça fait que l'ajout de ces sous-bassins-là permet d'augmenter le pourcentage total du bassin qui est protégé.

1090 On propose également aussi d'inclure l'embouchure de la rivière Moisie dans l'aire protégée. Évidemment, c'est la porte d'entrée pour le saumon, c'est là qu'on va retrouver les plus grandes densités de saumons adultes.

1095 C'est clair aussi qu'on a été sensibles aux arguments qui ont été apportés par rapport à la fragilité du milieu et aux perturbations potentielles que peut amener l'activité forestière. On pense, entre autres, à l'événement... bien, en fait, aux deux événements. On s'est rendu compte dans nos recherches qu'il n'y avait pas seulement un seul mais deux événements qui sont venus perturber la couche indurée au niveau du delta.

1100 Alors, on recommande l'inclusion de l'embouchure qui, pour des considérations pratiques, il semble plus facile d'aller chercher le versant est parce qu'il est en terre publique plutôt que privée. Alors, nos recommandations vont dans ce sens-là d'aller chercher rapidement le versant est de l'embouchure de la rivière Moisie pour l'inclure dans l'aire protégée.

1105 Alors, ça présente sommairement nos recommandations pour les agrandissements. Comme je l'ai dit, demain, on pourra revenir un peu plus en détail. On a préparé quelques photos satellite aussi pour illustrer nos propos et on va remettre ça un peu plus dans un contexte général au niveau du saumon, du garrot et du caribou.

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci pour votre témoignage. On va vous entendre à nouveau demain, en avant-midi.

1115 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Oui.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Gagnon.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1125 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1130 Alors, on va prendre une pause de 10 minutes. Je vous invite donc à revenir en deuxième partie pour commenter les propositions qui ont été faites de part et d'autre des tables.

1135

Je vous réexplique aussi comment on compte procéder. Alors, pour ce deuxième tour de table, chacun aurait trois minutes pour réagir aux propositions, pour souligner s'ils sont d'accord ou pas d'accord avec les propositions, jusqu'à quel point ils estiment qu'il y a une ouverture ou une proposition qui rejoint les positions présentées en ouverture.

1140

Alors, les gens de la salle peuvent aussi intervenir. C'est madame Bourdages qui va vous indiquer comment vous pourrez le faire. Alors, n'hésitez pas à aller la voir aussi pendant la pause.

Je vous souligne également que la commission du BAPE ne fait pas une médiation. On tente de bâtir une convergence pour éclairer le mieux possible la décision qui sera prise par le gouvernement du Québec. Alors, notre rapport va aller dans ce sens-là, de présenter les points de vue qui vont avoir été exprimés lors de l'audience publique. À tout à l'heure.

1145

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

1150

LA PRÉSIDENTE :

Alors, demain, on va reprendre à 14 h. Je vous ai dit 13 h 30. C'est une erreur de ma part, c'est 14 h. Le matin, on reprend à 9 h. Et à ce moment-là, 9 h, ça va être pour les gens qui veulent présenter de façon plus soutenue leur mémoire ou pour les gens qui n'auront pas pu se présenter aujourd'hui.

1155

Alors, nous rouvrons la séance. Il y a un intervenant de la salle qui a demandé la parole, je l'inviterais à venir se présenter. Monsieur Ferguson, alors je vous inviterais à venir à la table.

1160

M. ROLAND FERGUSON :

Mesdames et messieurs...

1165

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1170

M. ROLAND FERGUSON :

... mon nom, c'est Roland Ferguson.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

1175 **M. ROLAND FERGUSON :**

Je viens en étant pendant plusieurs années directeur de la Pourvoirie Moisie-Ouapetec. Alors, je connais très bien la rivière Ouapetec. J'ai soumis une carte à mademoiselle Pomerleau avec les fosses de la rivière Ouapetec.

1180

Alors, c'est un peu pour ça que je viens, c'est pour dire que la rivière Ouapetec, c'est le joyau de la Moisie. On disait que c'était la pouponnière, puis c'est vrai, la pouponnière aussi. Puis c'est une bonne. J'espère qu'on va la protéger.

1185

Comme il y a plusieurs intervenants qui sont venus émettre des opinions, si on vient jamais qu'à avoir accès, que le public ait accès par voie terrestre à cette rivière, ça va être la fin. Ça va être la fin, certain, parce qu'on sait qu'est-ce qui arrive quand l'accès au public.

1190

Alors, il y a aussi la forêt qui est là, qui est immense. Il faudrait bien la garder aussi, parce que c'est très utile pour la rivière Ouapetec. Je crois que le Québec est assez grand, il doit avoir d'autres places à aller couper du bois. Et protéger cette rivière, surtout le saumon. Le saumon de la Moisie, ça a servi à beaucoup de monde, les sportifs.

1195

La rivière Moisie a servi aussi à générer la rivière de Port-Cartier, la rivière aux Rochers. Alors, si on veut régénérer d'autres rivières à un moment donné, il faudrait bien protéger la Ouapetec dans sa grandeur.

Je n'ai pas d'autre chose à dire que ça.

1200

LA PRÉSIDENTE :

Oui, d'accord. J'aurais une question pour vous, monsieur Ferguson. Vous connaissez très bien la rivière Ouapetec. Ses berges, pouvez-vous nous expliquer, nous dire si elles sont très abruptes?

1205

M. ROLAND FERGUSON :

Escarpées, oui.

1210

LA PRÉSIDENTE :

Escarpées?

M. ROLAND FERGUSON :

1215

C'est des grosses montagnes, oui. Puis le côté ouest de la rivière Ouapetec est escarpé. Il y a peut-être un demi-mille du côté ouest, là où est l'escarpement, qu'il y aurait accès, je veux dire, à faire des chemins ou quelque chose comme ça, mais c'est très escarpé côté ouest. Et on dirait que la rivière Ouapetec est renfermée pour une raison, pour qu'elle soit protégée. Parce qu'avec ses belles montagnes qu'il y a là, et la rivière, c'est une frayère à la grandeur à aller jusqu'au lac Germain.

1220

Alors, c'est ça, il faut faire bien attention avant d'envoyer des promoteurs et couper ce bois-là parce que ce serait un désastre.

1225

LA PRÉSIDENTE :

Et vous craignez aussi l'accès d'une plus large fréquentation due à l'arrivée de chemins forestiers?

1230

M. ROLAND FERGUSON :

J'aimerais que ça se présente jamais de voir les forestiers là. Ce serait un début de... il ne faut pas que ce soit accès par terre, non, en aucun temps. J'espère que ça va être protégé. Merci.

1235

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage.

1240

Alors, je vous demanderais, pour chacun qui veulent intervenir, de se présenter pour les transcriptions.

M. GHISLAIN LÉVESQUE :

1245

Merci, madame la présidente. J'ai compris que les gens ici autour de la table pouvaient adresser des questions à d'autres intervenants. C'est ça que j'ai compris?

LA PRÉSIDENTE :

1250

Oui, aussi.

M. GHISLAIN LÉVESQUE :

1255

Alors, madame la présidente, moi, j'aimerais interpeller mes collègues de ma droite, messieurs Fortin et Trudel.

1260 Lors de la préparation de notre mémoire et nos différentes interventions dans notre
mémoire, on a pu constater au sein de nos représentants de population, au sein de notre
population, que les compagnies forestières – je ne porte pas de jugement à tort ou à raison –
semblaient avoir peu de confiance ou peu de crédibilité vis-à-vis certains groupes de population
concernant l'exploitation forestière par des expériences passées, par du vécu.

1265 Tout à l'heure, lorsque messieurs Fortin et Trudel ont parlé, ils ont été préoccupés par le
fait que si on réduisait, que ça allait affecter leurs opérations et qu'ils ont clairement dit, je pense,
tous les deux, qu'on était capables de travailler ensemble pour concilier nos préoccupations
environnementales et notre préoccupation de développement économique, par voie de
conséquence évidemment l'exploitation forestière.

1270 J'aimerais ça qu'ils soient plus explicites, qu'il y ait plus de détails sur comment est-ce
que concrètement ça peut se faire pour tenter premièrement de me faire comprendre et,
deuxièmement, bien, d'être capable de véhiculer plus tard sur qu'est-ce qui pourrait être fait
comme intervention, comme nouvelle approche pour gagner la confiance des gens et concilier
nos préoccupations environnementales avec nos préoccupations de développement économique.

1275 C'est ma question que j'aimerais adresser à messieurs Fortin, Trudel.

LA PRÉSIDENTE :

1280 Merci.

On vous écoute, messieurs.

M. DAVID TRUDEL :

1285 David Trudel, Produits forestiers Arbec. Pour répondre aux interrogations de monsieur
Lévesque, il y a plusieurs façons, j'en ai fait mention tantôt de quelques-unes, il y a plusieurs
façons d'intervenir dans un endroit comme ça pour minimiser les impacts, mais en récoltant quand
même le bois qui est présent.

1290 On parle au niveau de... il y a plusieurs éléments qui ont déjà été apportés lors de
rencontres préliminaires avec l'Association de protection de la rivière Moisie, en 2000 et en 2001,
des éléments qui ont été développés par le ministère des Ressources naturelles au niveau de la
Direction de l'environnement forestier à Québec afin de minimiser justement ces impacts-là qu'il
1295 aurait pu avoir s'il n'y avait pas eu de modifications au niveau des interventions.

Il y en a une, entre autres, qu'on appelle «le suivi des cas graves d'érosion». C'est un
suivi permanent qu'on fait de nos infrastructures routières dans le but de voir s'il n'y a pas une

1300

tendance à l'érosion des côtés de nos chemins vers les cours d'eau. En général, ça va dans le fossé, sauf que les impacts, on le sait, sont plus grands quand on arrive au niveau des traverses de cours d'eau.

1305

On a des mesures, de l'emoussement, de l'enrochement, la stabilisation. Il peut avoir de l'ensemencement de graminées qui vont venir tout stabiliser ça pour éviter l'érosion. Sauf que le suivi des cas graves d'érosion qu'on appelle, ce que ça fait, c'est qu'on passe régulièrement en arrière pour voir s'il n'y a pas une tendance. À ce moment-là, si on constate qu'il y a une tendance, on amène la machinerie automatiquement à ces endroits-là pour apporter des correctifs de façon à ce que ça ne se reproduise pas ou que ça arrête le début du problème. Ça, c'est une des façons au niveau de la sédimentation.

1310

Un autre moyen qu'on a, c'est de récolter par aire équivalente de coupe qu'on appelle. Pour faire une histoire courte, on prend un bassin versant. Il y a des analyses de monsieur Plamondon, dont il est fait référence dans la première partie des audiences, c'est des analyses qui ont été faites à un niveau mondial, qui démontrent que si on récolte moins de 50 % d'un bassin versant, il n'y a pas d'impact au niveau du débit de pointe d'un cours d'eau.

1315

Ce qui amène la sédimentation dans le cours d'eau, c'est quand le débit de pointe monte plus haut qu'un certain seuil, et quand il monte en haut de ce seuil-là, bien, les courants sont assez forts pour éroder les berges et amener de la sédimentation et changer le lit du cours d'eau.

1320

Les points qui sont amenés par monsieur Plamondon tendent à démontrer que si on coupe en bas de 70 %, il ne devrait pas avoir d'impact. Sauf que par mesure de précaution, dans notre planification, on met 50 %. Cette mesure-là, encore là, dans les bassins versants à forte pente, c'est encore plus marqué. On pourrait récolter encore plus que ça, parce que la goutte d'eau qui tombe dans le bassin versant descend déjà assez vite vers le cours d'eau, que, si on enlève une partie de boisé, ça ne change pas au niveau de sa vitesse d'écoulement.

1325

Ça, monsieur Plamondon va être là vendredi matin, il pourra vous donner des explications. Il montait pour d'autres dossiers avec nous et je lui ai fait part de la commission, et il tenait à venir faire une présentation là-dessus. À ce moment-là, vendredi matin, on aura peut-être plus de précision là-dessus. C'est pour ça que je n'élaborerai pas trop.

1330

Après ça, le bassin de la rivière Ouapetec... je ne sais pas si vous voulez que j'élabore, parce qu'on parlait de trois minutes là.

1335

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y sommairement.

1340 **M. DAVID TRUDEL :**

Parce que ça peut être long.

1345 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour répondre à la question: est-ce qu'il y a des mesures particulières qui peuvent être prises pour justement les zones sensibles, qui permettraient de protéger justement des ressources exceptionnelles?

1350 **M. DAVID TRUDEL :**

1355 Oui. Il y a les objectifs de protection et de mise en valeur. On parle de paysage, d'oniérage, de suivi des cas graves d'érosion, comme je parlais. On parle d'aire équivalente de coupe. On a déjà une planification qui tient compte des aspects caribou. C'est facile de s'asseoir et discuter pour voir les problématiques qu'il peut avoir avec d'autres espèces et de développer des moyens d'intervenir encore plus précis. On est sur la chaire sylviculture et faune; donc, on fait des recherches au niveau de la faune, au niveau des impacts forestiers.

1360 Je vais vite parce qu'il y en a plusieurs et elles sont quand même toutes importantes.

Il y a le fait aussi que le bassin de la rivière Ouapetec se trouve en aval des bassins de bois. Ce que ça fait, c'est que quand on va passer un chemin, puis pour répondre aux interrogations, dans le mémoire de Produits forestiers Arbec, on mentionne qu'il y a 50 % des chemins qui doivent être en parallèle avec la rivière Ouapetec, à une distance quand même assez éloignée, mais on doit longer la rivière Ouapetec vu que le bassin est assez enclavé.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça veut dire quoi, ça, «assez éloigné» comme distance?

1370 **M. DAVID TRUDEL :**

1375 Je ne vous avancerai pas de chiffres parce que je n'ai pas eu le temps d'analyser la distance minimale et maximale entre les chemins. Mais je peux vous dire que, de l'analyse sommaire que je peux vous en faire, on parle de plus de 100 mètres. Puis il y a des endroits où est-ce qu'on va être plus loin que ça aussi.

Je pourrais peut-être vous faire une analyse plus détaillée et venir vous la présenter. Ça ne serait pas un problème.

1380

Puis comme je disais, vu que les bassins de bois sont plus en amont du bassin de la rivière Ouapetec, on va avoir affaire à passer régulièrement dans ce secteur-là. À ce moment-

là, c'est facile de dire: on ne ramassera pas le bassin de bois, 50 % du bassin d'un coup sec, puis ça n'aura pas d'impact, puis on va s'en aller après. C'est que vu qu'on va passer là pour
1385 plusieurs années, fort probablement qu'on va avoir des interventions de petite envergure, répétitive sur plusieurs années pour minimiser les impacts au niveau paysage, au niveau de l'écoulement des eaux. Puis il y a plusieurs mesures à ce moment-là.

Le Guide des saines pratiques, j'ai déjà dit lors des premières parties des audiences qu'il y
1390 avait des points qui ne s'appliquaient pas, mais il y a des points qui peuvent être améliorés pour appliquer chez nous. J'en fais mention un peu dans le mémoire.

Je vais m'arrêter là parce que ça pourrait être encore bien long.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1400 **M. GUY FORTIN :**

Moi, je vais en rajouter un peu. Je ne serai pas long, je vais être bref.

Premièrement, je pense que ce serait important que dans les Conseils de conservation et
1405 de mise en valeur, qu'il y ait un siège de réservée pour l'industrie forestière. Je pense qu'à partir de là, il y a moyen d'avoir des discussions, de cibler des secteurs sensibles où conjointement, dans le conseil, l'industrie peut s'entendre avec les différents intervenants pour appliquer des modalités particulières à ces endroits-là.

Moi, je pense que premièrement, c'est d'inclure l'industrie dans les Conseils de
1410 conservation et de mise en valeur.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais ça, on va en parler demain, l'approche de gestion. Là, on parle des
1415 limites.

On comprend que les gens sont inquiets. Il y a comme une côte à remonter au plan de la
1420 crédibilité, parce qu'il y a des choses qui doivent être améliorées. C'est dans ce sens-là que la question a été posée par monsieur le maire. Et vous nous dites qu'il y a des choses qui pourraient être faites, mais est-ce que ça rassure les gens?

Est-ce que vous avez des réponses de ce côté-ci de la table, interventions pour
compléter? Oui, allez-y.

1425 **M. DANIEL GIRARD :**

Moi, j'aimerais rappeler que nous n'avons pas voulu, il y a une quinzaine d'années, que Hydro-Québec, qui est une compagnie qui dure depuis beaucoup plus longtemps que les compagnies forestières qui sont dans le secteur, fasse de l'expérience avec la rivière Moisie.

1430

Quand on me parle de recherches, on me parle de développement par rapport au bassin de la rivière Ouapetec, c'est qu'on ne connaît pas grand-chose. On ne sait pas les effets qu'il va avoir au niveau de l'érosion.

1435

Moi, ce que j'ai beaucoup de difficulté à comprendre avec les compagnies forestières, c'est qu'il est arrivé des situations particulières où on aurait pu récolter des volumes de bois beaucoup plus importants, exemple dans le bassin de la Sainte-Marguerite 3, où on a laissé ennoyé des quantités importantes de bois. Et maintenant, on nous parle de petits pourcentages qui, à écouter les compagnies forestières parler, que ça aurait un impact majeur sur leur

1440

entreprise.

Tantôt, monsieur Fortin a parlé de la petite unité d'aménagement 94-02. On le sait que c'est une unité d'aménagement qui a été faite particulièrement pour un entrepreneur. On sait qu'elle va être intégrée, à partir de 2008, à l'unité d'aménagement 94-20. Donc, quand on calcule les pourcentages totaux de l'exploitation forestière qui peut être faite sur la rivière Moisie, on parle à peu près de 9 % du volume total de l'unité d'aménagement.

1445

Ceci étant dit, on nous a parlé de saines pratiques, on nous a parlé d'expérience de la Grande Cascapédia. Nous avons contacté l'ingénieur forestier qui a fait le suivi sur la Grande Cascapédia. Malgré les saines pratiques, malgré les rapports de conciliation, les constats sont simples: l'impact zéro, ça n'existe pas. Ça, c'est clair, net et précis. Et nous avons avec nous une lettre du directeur général de la Grande Cascapédia, qui démontre très bien l'ensemble des impacts qu'il y a eus sur l'augmentation de la sédimentation, l'augmentation des volumes de débit de pointe et pourtant les volumes de bois récoltés n'étaient pas supérieurs à 50 %.

1455

Donc, quand on regarde l'ensemble de ce dossier-là, on dit: la rivière Ouapetec, non, on n'y touche pas. Il n'est pas question de faire de l'expérimentation là. Le volume de bois disponible dans l'unité d'aménagement est amplement suffisant pour satisfaire les compagnies forestières.

1460

Donc, si on veut mettre en application les recommandations de la Commission Coulombe, prenons donc le 9 % à l'intérieur global de l'unité d'aménagement pour le soustraire du 20 % et ils ne perdront pas de possibilité forestière. Donc, c'est un peu notre approche.

1465 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Trudel.

M. DAVID TRUDEL :

1470

Je voulais faire une précision aussi pour rassurer les gens. Il y a eu des contextes particulièrement difficiles dans le territoire de l'aire commune 94-20 par le passé. J'en fais mention un peu dans le mémoire aussi. Sauf que la compagnie forestière Produits forestiers Arbec a changé d'entrepreneur récemment pour justement s'enligner dans une optique d'amélioration continue et d'amélioration au-delà de... on veut se démarquer sur la place publique et avoir des bonnes relations avec l'ensemble des particuliers.

1475

C'est pour ça aussi qu'on s'en va dans un contexte de certification environnementale et éventuellement dans un contexte de certification forestière. À ce moment-là, quand on va arriver dans ce secteur-là de la Ouapetec, si ce n'est pas suggéré dans l'agrandissement de la rivière Moisie, on va être certifiés.

1480

Puis l'autre chose que je voulais dire, c'est il faut faire attention quand on parle de possibilité forestière, il y a des éléments qui sont amenés. Comme pour diminuer les impacts, bien, il faut l'analyser dans son ensemble et il faut analyser l'ensemble des chiffres plutôt que de dire: «Ils ne perdront rien.» Je m'excuse d'avoir fait quelque chose de direct, mais il faut regarder le contexte général. Puis il y a moyen de faire des éléments...

1485

Dans le cas de la Cascapédia, les dépôts sont différents de ce qu'on retrouve ici. Les pentes sont différentes. Il y a un paquet d'éléments qui sont différents de ce qu'on a ici aussi. C'est tout des éléments à considérer.

1490

LA PRÉSIDENTE :

1495

D'autres gens veulent la parole? Oui, allez-y.

M. GUY PARENTEAU :

1500

Moi, j'aimerais quand même dans le même sujet, c'est qu'on parle souvent qu'il est important, qu'il est l'un d'ouvrir le territoire à la population. On est au Québec, on a beaucoup de territoires, on a beaucoup de territoires accessibles. Puis des endroits comme la rivière Ouapetec, c'est que sur un plan de coupe, bien, ça peut se passer sur 5, 6, 7 ans. Il y a une progression qui se fait dans le territoire. Il y a une proximité qui va s'amener vers la réserve aquatique.

1505

Et à ce moment-là, c'est sûr qu'on ne peut pas commencer à spéculer s'il va y avoir des braconniers qui vont s'amener sur le territoire ou ce genre d'élément là, mais c'est sûr que l'ouverture du territoire va amener des modifications autres que ce que les compagnies forestières vont être capables de gérer. Et en ce sens-là, c'est pour ça qu'on considère que le bassin de la rivière Ouapetec devrait être protégé.

1510

1515 Parce que la compagnie forestière peut bien dire: «On va mettre une barrière, on va détruire le chemin, les autres chemins vont être accessibles pour notre machinerie», ça ne ferme pas le territoire. Et malgré qu'ils doivent s'assurer des problèmes d'érosion, tout le restant, ce n'est pas la police, ce n'est pas les agents de la faune. Puis même si les agents de la faune peuvent aller à l'autre bout, on sait ce qui arrive présentement au niveau du contingent des agents de la faune, il y en a de moins en moins.

1520 Donc, couvrir des espaces dans ces coins-là, ça ne sera pas possible. C'est trop loin à l'intérieur du territoire. Donc, c'est pour ça que la Ouapetec, d'une part, devrait être protégée.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Madame Pomerleau.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

1530 Je vais abonder dans le même sens. Si on parle en termes d'accessibilité, justement l'exploitation forestière, c'est d'ouvrir le territoire. Comme je suis intervenue au début, la Ouapetec, c'est un ensemble de critères qui font son importance finalement.

1535 Donc, on a des frayères à saumon. Comme l'intervenant a dit, on ne peut pas calculer exactement l'impact ou s'il va avoir beaucoup de braconniers, mais quand même ça donne une ouverture sur une rivière, comme monsieur Ferguson l'a dit tout à l'heure, qui est considérée comme une frayère à sa grandeur, donc en termes d'habitat d'élevage pour les jeunes, aussi en termes de frayère, les géniteurs. Donc, il y a ça.

1540 Et ensuite, on a aussi la présence d'espèces dans ce bassin versant là, c'est pour ça qu'on demande la protection, qui sont justement sensibles à l'ouverture du territoire. Donc, si on parle du caribou forestier, ce n'est pas seulement un secteur d'intérêt, il y a des mentions d'aires d'hivernage dans le bassin versant. Et si on regarde les rapports d'Hydro-Québec, ça date d'avant 1990, donc les mentions du MLCP de l'époque. Donc, c'est une aire qui est utilisée par une espèce qui est très sensible au dérangement, à l'accessibilité du territoire.

1545 Puis également, si je reviens aussi à l'autre espèce qui est susceptible de fréquenter le territoire, qui est le garrot d'Islande, qui a des mentions de nidification à la limite du bassin versant, c'est une espèce qui est très sensible, au niveau de l'exploitation forestière, à l'ouverture du territoire, parce que c'est une espèce qui utilise des lacs sans poisson parce qu'elle se nourrit d'invertébrés. Donc, l'ouverture du territoire permet souvent l'ensemencement des lacs. Et c'est
1550 une espèce également qui a besoin de vieilles forêts, de présence de gros... l'expert de l'espèce, monsieur Michel Robert, disait des moignons. C'est des gros arbres morts, des chicots. Puis également aussi, il est très sensible à la protection des bandes autour des lacs au niveau de l'élevage des jeunes.

1555 Donc, c'est une espèce qui est sensible et elle est susceptible d'être désignée menacée au Québec, mais elle a un statut préoccupant au Canada et ils vont développer des OPMV justement sur cette espèce-là. Elle a besoin de protection au milieu forestier.

LA PRÉSIDENTE :

1560 C'est bien. Réaction?

M. DONALD GINGRAS :

1565 Oui. Donald Gingras, ministère des Ressources naturelles, secteur Forêt. Simplement, je voudrais réagir peut-être ou amener mes réflexions face à certains commentaires qui ont été faits.

1570 Premièrement, au niveau de la récupération des bois dans le bassin hydroélectrique Sainte-Marguerite 3 qui s'est faite dans les années 94, je voudrais seulement apporter certaines précisions parce que j'étais très impliqué dans le dossier, parce que c'est nous, le ministère des Ressources naturelles, qui préparons ce qu'on appelle un plan spécial d'aménagement, dans lequel on détermine les volumes qui sont à récolter, les modalités de récolte. Puis je peux vous dire que le maximum de bois résineux a été récolté dans le bassin hydroélectrique Sainte-Marguerite 3.

1575 C'est sûr qu'il y a un certain volume qui peut ne pas avoir été récolté, mais il y a, je dirais, des limites économiques à récupérer tout le bois. Et ces limites économiques là, c'est les limites financières. Si on récoltait plus, ce n'est pas qu'il y a des coûts supplémentaires pour Uniforêt ou autre compagnie, mais c'est pour Hydro-Québec. À un moment donné, c'est que les bois récupérés, la récupération coûte trop cher. Donc, on fixe une limite à ce moment-là. Puis Hydro-Québec, bien, c'est l'ensemble des contribuables.

1580 Il y a quand même, à ce moment-là, 550 000 mètres cubes qui ont été récupérés dans le bassin hydroélectrique Sainte-Marguerite 3.

LA PRÉSIDENTE :

1585 Sur un potentiel de combien qui avait été estimé?

1590 **M. DONALD GINGRAS :**

1595 Je n'ai pas le potentiel exact. Mais ce que je pourrais dire, c'est qu'il y avait un certain volume, mettons dans une partie plus au nord du bassin Sainte-Marguerite, tout à fait au nord, puis à ce moment-là, je me souviens qu'il aurait fallu construire un chemin de plusieurs kilomètres, ce qui aurait amené des coûts exorbitants.

1600 Puis la partie la plus au nord, je ne me souviens pas, c'est 100 000 mètres cubes ou 200 000 mètres cubes, quelque chose comme ça. 200 000, c'est peut-être exagéré, il faudrait que je fouille dans mes chiffres, mais c'était une question de limite quant à la faisabilité économique de récupérer les bois pour Hydro-Québec.

1605 Parce que vous savez, comme on procède, le ministère avec Hydro-Québec, on fait une analyse et puis ensuite, bon, on évalue les secteurs qui sont accessibles ou pas accessibles et qu'est-ce qui est récupérable. Dans ce cas-là, ce qui n'a pas été récupéré, c'était une question d'accessibilité. C'est que ça coûtait beaucoup trop cher pour faire un chemin pour aller récupérer ce bois-là.

1610 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est pris en considération aussi la charge de mercure qui serait à ce moment-là mise en circulation par la présence de bois qui est inondé?

1615 **M. DONALD GINGRAS :**

Ça, c'est des études qui sont plutôt soumises au ministère de l'Environnement par Hydro-Québec au niveau du mercure, etc., puis est-ce que les niveaux sont acceptables.

1620 Le mercure ne vient pas nécessairement aussi des bois qui sont inondés, mais de la mousse et tout ça, tout le tapis végétal qui fait partie de la forêt à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

1625 D'accord.

M. DONALD GINGRAS :

1630 C'était pour préciser ça. Et aussi, au niveau des mesures des cas graves d'érosion et des mesures qui sont dans le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts, ce n'est pas vraiment de l'expérimentation, de la recherche, c'est des mesures qui existent déjà et qui sont basées sur des analyses scientifiques.

1635 C'est la même chose en ce qui concerne les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier, auxquels a fait allusion monsieur Trudel, je crois, je voulais aussi amener cet aspect-là, ce n'est pas du tout question de faire de l'expérimentation ou de la recherche avec le bassin de la rivière Ouapetec ou quelque opération qui se fasse en forêt.

Question de l'impact sur la possibilité forestière, on a produit au ministère des Ressources naturelles déjà des tableaux qui illustrent les impacts qu'engendreraient les

1640 différents projets d'aires protégées. Alors, on peut référer à ça. Il y a des impacts effectifs et puis ils sont illustrés dans les tableaux, et puis on donne les explications aussi dans le texte qui accompagne les tableaux.

1645 Je voulais aussi ajouter pour le cas de la Cascapédia. Je pense que monsieur de l'APRM évoque une source. Je pense qu'avant d'arriver à quelque conclusion, il faudrait peut-être aller voir auprès de différentes sources qu'est-ce qui s'est passé là et quelle conclusion on peut en tirer. Je ne pense pas qu'on puisse se fier sur une lettre ou sur des données qui viennent de seulement une source d'information.

1650 C'est à peu près pour l'instant ce que j'avais à dire sur quelques commentaires.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Restez pas loin.

1655

Monsieur Trudel, vous avez demandé la parole, mais avant de vous passer la parole, je vous poserais une petite question.

1660

On a entendu dans les mémoires, certains ont proposé une protection des berges de 200 mètres, éviter la coupe même sur l'ensemble du bassin versant pour éviter des apports d'érosion et justement l'ensablement des frayères. Comment vous recevez cette proposition?

M. DAVID TRUDEL :

1665

C'est sûr que, comme je disais tout à l'heure, la proposition de 200 mètres, il faudrait l'analyser dans l'optique où est-ce que notre réseau de chemin primaire a été planifié. C'est sûr que c'est une planification qui est faite en fonction de la topographie et des dépôts pour être capables de passer nos chemins primaires. Il reste quand même une étape qui est très importante, qui est la photo-interprétation et la visite terrain pour valider les implantations.

1670

À ce moment-là, c'est sûr qu'un 200 mètres de la rivière, il y a certains endroits qu'il n'y en aura pas de problème, sauf qu'il y a certains endroits où est-ce que, d'après moi, on va rentrer dans notre 200 mètres compte tenu de la topographie. Comme je vous dis, le minimum entre la rivière et le déboisement de chemin, il faudrait que je le vérifie et que je vous revienne avec ça, par exemple.

1675

LA PRÉSIDENTE :

On va vous écouter sur votre intervention.

1680

M. DAVID TRUDEL :

1685 La deuxième partie de l'intervention que je voulais faire, c'était un peu pour rassurer madame Pomerleau au niveau de notre planification. Je suis content des éléments qu'elle a amenés concernant le garrot d'Islande, parce que ce que ça démontre, c'est que notre planification qu'on fait dans le cadre du caribou répond déjà aux critères de protection du garrot d'Islande, en ce sens que notre planification tient compte de massifs.

1690 Quand on parle de massifs, on parle de plusieurs kilomètres carrés de forêts matures qui sont maintenues en place intactes, de blocs qui vont de 50 à 200 hectares d'un tenant pour relocaliser des coupes à d'autres endroits.

1695 Donc, si on est capable d'avoir des points d'observation par rapport au garrot d'Islande, c'est facile d'intégrer ça dans notre planification. Puis je suis content d'entendre ça. C'était ce que je voulais amener. Puis notre plan de dérogation à la *Loi sur les forêts*, notre plan pour le caribou, c'est un autre élément qui va nous aider dans le contexte de la rivière Ouapetec.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1700 Monsieur Trudel, votre planification pour le caribou forestier, c'est de succès démontré ou c'est expérimental?

M. DAVID TRUDEL :

1705 La planification a été faite en collaboration avec la Direction de l'environnement forestier du ministère des Ressources naturelles à Québec avec le secteur Faune des Ressources naturelles et avec le secteur Forêt des Ressources naturelles.

1710 Ce qu'on regarde, le principe général... il y a deux grands principes. Il y en a un, c'est de baser, de geler dans le temps certains blocs où est-ce qu'il y a des ravages qui ont été ciblés. C'est pour ça que dans la première partie des audiences, la carte qui avait été amenée par la FAPAQ, je savais qu'il y avait une carte qui était plus à jour que ça, parce que c'est avec ça qu'on travaille pour faire notre planification. On travaille à la base des ravages et on va jouer avec des superficies qui vont s'approcher du domaine vital du caribou qui est d'environ 250 km², dans ces environs-là.

1720 Où est-ce qu'on se base beaucoup, sur des coupes à rétention variable ou des coupes de jardinage qui sont présentement à l'essai, des coupes de protection des petites tiges marchandes. Il y a une panoplie d'options là-dedans qu'on est en train de développer avec les chercheurs, qui permettent un retour plus rapide de la forêt et de conserver des obstructions latérales dans les blocs de coupe, ce qui fait que ça protège davantage les espèces fauniques et ça crée un milieu propice plus rapidement.

1725 C'est sûr qu'on regarde des grands témoins avec ce principe-là et c'est sur la base des
témoins qu'on dit: l'intervention qu'on va faire dans notre planification, on n'ira pas récolter les
blocs qu'on va avoir gelés avant d'avoir prouvé que le caribou revient dans les territoires qu'on va
récolter.

LA PRÉSIDENTE :

1730 Monsieur Fortin.

M. GUY FORTIN :

1735 Oui, madame Journault. C'est pour répondre à votre question du 200 mètres le long de la
rivière Moisie, pour dire que dans le cas de l'aire commune 94-02, à l'embouchure, c'est une
modalité, oui, qu'on pourrait envisager.

1740 Puis on pourrait envisager d'autre chose aussi comme des équipements différents à
utiliser, comme utiliser seulement de l'équipement de bois courts, c'est-à-dire des équipements
multifonctionnels où le bois est transporté et non pas tiré, des choses comme ça, ou ça peut être
même de la coupe d'hiver seulement.

1745 Seulement pour vous mentionner que, oui, des modalités particulières comme ça, c'est
tout à fait envisageable.

LA PRÉSIDENTE :

1750 D'accord. Réaction? Et ensuite, on s'en va du côté du ministère.

M. GUY PARENTEAU :

1755 Juste pour le 200 mètres, monsieur Fortin avait parlé de la rivière Moisie. C'est vraiment,
quand on parle de 200 mètres, en tout cas dans notre mémoire, c'est vraiment question de tous
les cours d'eau, petits, grands, moyens qui se déversent dans une réserve aquatique. Donc, ça
concerne même ce qui est à l'extérieur de la réserve aquatique.

1760 Je veux juste qu'on s'entende sur ce qui a été... en tout cas, sur ce qu'on recommande et
non pas uniquement ce qui est à l'intérieur ou à proximité directe de la réserve aquatique. Donc,
on va toucher le bassin versant dans son ensemble. Donc, il y a sûrement des calculs de
possibilité forestière à faire par rapport à ça aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1765 D'accord. Merci, monsieur Parenteau. Monsieur Gingras.

M. DONALD GINGRAS :

1770 Oui, c'était juste peut-être pour tenter de répondre à la question de monsieur André concernant les plans de protection du caribou forestier qui sont basés sur certaines études réalisées par des chercheurs dans le secteur de la faune, entre autres monsieur Courtois. Je crois que madame Labonté pourrait donner des explications supplémentaires à ce sujet.

LA PRÉSIDENTE :

1775 C'est bien.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1780 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1785 Bonjour!

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1790 Si je me rappelle bien la question que vous avez posée, vous voulez savoir si les plans d'aménagement qui sont en place ont fait état de démonstration que... Pouvez-vous répéter votre question exactement, s'il vous plaît?

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1795 Oui, madame Labonté. Ma question était: est-ce qu'on peut avoir confiance pour la protection du caribou à ces plans ou s'ils sont actuellement de nature expérimentale. C'est-à-dire, on fait l'expérience dans l'objectif éventuel de faire la démonstration que c'est bon et d'adopter la pratique, ou bien si c'est déjà acceptable par tous les experts.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1800 Déjà, comme monsieur Trudel a fait mention, l'approche qui est privilégiée, c'est de se garder des grands massifs où on sait qu'il y a de l'habitat potentiel de caribou, où on a des mentions de caribou, qui sont conservés intacts. Et à l'extérieur de ces massifs-là, on peut intervenir de façon différente pour tenter de régénérer plus rapidement l'habitat qui est propice au caribou.

1805 Le document qui a été déposé sur le site Internet du BAPE démontre la stratégie qui est envisagée. Mais c'est certain que ça va demander un suivi et c'est l'expérimentation, les suivis

1810 fauniques qui vont permettre de voir si la stratégie fonctionne ou pas. Il y a différents éléments qui doivent être considérés. Les modifications de l'habitat sont un des éléments, mais il y a aussi tous les autres éléments rattachés au dérangement, au prélèvement qui doivent être considérés.

1815 Puis comme j'en ai déjà fait mention, il y a un comité de rétablissement qui se penche sur tous les aspects qui peuvent affecter la situation du caribou forestier et qui doivent être modifiés pour ramener sa situation à un état satisfaisant. Mais quand même, le fait de se garder des grands massifs de protection nous permet de garder des grands territoires, nous garde une garantie, mais c'est les suivis qui vont démontrer la stratégie si elle fonctionne.

1820 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Parfait. Puis la dimension de ces grands massifs, vous parlez de?

1825 **Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1825 On parle de massifs qui sont de 100 à 250 km². Ce qu'on vise, c'est 200 km² en moyenne. Puis ça, ce sont des massifs qui sont déterminés à l'ensemble de la forêt boréale à l'intérieur des aires communes. Donc, on travaille de cette façon autant au Saguenay, en Abitibi, sur la Côte-Nord et une partie du nord du Québec qui n'est pas sous terre conventionnée. Donc, c'est l'ensemble de la forêt boréale et une partie de la sapinière aussi qui est touchée par ces plans d'aménagement là.

1830 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1835 Et dans le territoire qui nous concerne, est-ce qu'il y a de ces grands massifs qui sont prévus?

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1840 C'est un secteur d'intérêt qui a été ciblé pour travailler avec l'industrie et avec Forêt Québec. Les contours ne sont pas encore déterminés. On y travaille.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1845 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lévesque.

1850 **M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

Madame la présidente, j'aurais une question qui nous a interpellés pendant la préparation de notre mémoire et qui s'adresserait sans doute au ministère des Ressources naturelles ou au ministère du Développement durable.

1855

Vous savez, dans le contexte du Québec présentement où est-ce que tout est en questionnement, on parle du rapport Coulombe où est-ce qu'on parle de faire de la coupe de 20 %, on parle des aires protégées qui, en 2003, on a parlé qu'on voulait protéger le territoire environ de 8 %, on parle des réserves aquatiques maintenant qui sont dans le décor, bon, alors tout ça mis ensemble, lorsqu'on parle de façon spécifique de la Ouapetec et qu'on pense qu'il y a une répercussion de potentiel, de 8 % à 10 % du potentiel de l'exploitation forestière de nos entreprises, est-ce que dans le cas de la Commission Coulombe, par exemple, lorsqu'on parle de 20 %, est-ce que le 8 % qui serait éventuellement non accessible par la Ouapetec, est-ce qu'il serait considéré dans le 20 % ou ne le serait pas?

1860

1865

Je pense que mon collègue juste à côté, Daniel Girard, l'a soulevé tout à l'heure, mais on a entendu toutes sortes de choses là-dessus. J'aimerais bien, si vous le permettez, avoir un éclaircissement là-dessus, parce que c'est très important pour notre région, pour l'ensemble de la connaissance, de la dynamique régionale et provinciale. Merci.

1870

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, qui a la bonne réponse?

1875

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Mon collègue, monsieur Gingras, pourra compléter.

1880

Le gouvernement a décidé d'imposer une diminution de 20 % de la possibilité forestière, et jusqu'à ce que les nouveaux calculs soient faits, et qui entreront en vigueur au 1er avril 2008, et ces nouveaux calculs-là, actuellement on ne peut pas présumer du pourcentage qu'il pourrait avoir, est-ce que ça va être une baisse équivalente au 20 %? Est-ce que ce sera moins? Est-ce que ce sera plus? Le 20 % était une mesure de précaution. Et les aires protégées qui seront à créer, les nouvelles, seront prises en compte dans le nouveau calcul au fur et à mesure qu'elles seront créées.

1885

1890

Donc, le 20 % inclut une série de mesures qui étaient évaluées par la Commission Coulombe, qui compte les aires protégées, mais il y a d'autres impacts ou d'autres considérations qu'ils ont pris pour évaluer le 20 %. On peut penser aux effets de possibilité forestière qui avait été estimée, on peut penser aux baisses du capital forestier de 8 % qu'il y avait eu entre deux évaluations, donc une série de considérations qui ont amené la commission

à recommander le 20 %. Et ces considérations-là incluent également les aires protégées qui avaient été créées dans le réseau lors de l'évaluation par la commission.

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, ça répond à votre question, monsieur le maire?

1900

M. GHISLAIN LÉVESQUE :

Oui, madame la présidente. Et vous considérerez que cette question-là est très importante pour la bonne analyse du dossier et la bonne compréhension de la dynamique locale et régionale de la part de tous les intervenants.

1905

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Trudel a le goût de parler.

1910

M. DAVID TRUDEL :

Je vais faire deux précisions. Je vais commencer par le dernier sujet qu'on vient de parler au niveau de la possibilité forestière. Comme monsieur Desrochers le mentionnait, la baisse de 20 %, c'est une baisse théorique transitoire en attendant les prochains calculs.

1915

Quand on parle d'une possibilité forestière, c'est chaque peuplement ou chaque type de forêt sur le territoire qui produit un certain volume de bois. On ne peut pas dire que si on enlève un territoire, ça va être un pourcentage de la baisse qui va être enlevé, parce que c'est un pourcentage qui est global en fonction de ce qu'on veut faire comme intervention dans chaque peuplement. C'est juste une précision que je voulais faire.

1920

Au niveau de notre plan de protection ou d'aménagement en fonction du caribou, j'avais une autre précision à faire aussi au niveau de la question de monsieur André. C'est que cette planification-là est en dérogation avec la *Loi sur les forêts* présentement, compte tenu que le règlement sur les normes d'intervention en forêt du domaine public exige 60 % de coupe mosaïque dans le territoire. On sait pertinemment que la coupe en mosaïque est hypernéfaste pour le caribou.

1925

1930

Donc, le gouvernement incite fortement les différents intervenants du milieu, les compagnies forestières, à faire des planifications adaptées via l'article 25.3 qui permet de déroger à la loi. Donc, c'est déjà un pas vers l'avant dans le respect de l'habitat et du caribou comme tel.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1935 On va donner la parole à monsieur Langlois, ensuite à monsieur Gignac et à la salle par la suite.

M. CHARLES LANGLOIS :

1940 Merci, madame la présidente. Charles Langlois, représentant des pourvoyeurs.

1945 Pour les pourvoyeurs de la rivière Moisie, la protection du bassin de la rivière Ouapetec et de la rivière Ouapetec comme telle, ça comporte deux éléments importants. Il y a d'abord le fait que la Ouapetec est le deuxième affluent le plus important de la rivière Moisie. Le plus important, c'est la rivière Nipissis; le deuxième plus important, c'est la rivière Ouapetec. Et ces deux rivières-là ont des stocks de saumon qui contribuent au stock total de la rivière Moisie.

1950 Donc, pour assurer la pérennité des populations de saumon de la rivière Moisie, il faut absolument prendre des moyens pour protéger les stocks de la Nipissis et les stocks de la Ouapetec. Alors, quand les pourvoyeurs demandent un statut de protection spécial pour la Ouapetec et la Nipissis, c'est dans cette optique-là. Alors, c'est la protection des stocks de saumon.

1955 La deuxième considération pour la vallée de la Ouapetec, pour ceux qui l'ont vue, c'est une vallée d'une beauté extraordinaire. Il faut la voir. Et vous avez entendu monsieur Ferguson tout à l'heure qui était étouffé par l'émotion quand il a parlé de la Ouapetec. Ce n'est pas pour rien, c'est parce que c'est une vallée qui est extraordinaire.

1960 Je ne suis pas un expert en opérations forestières et je ne prétends pas être capable de dicter aux forestières des lignes de conduite, jamais dans cent ans. Mais on sait que les opérations forestières, ce n'est pas tout à fait délicat. Ce n'est pas des travaux qui sont délicats de la manière que c'est fait. Puis c'est normal. Je veux dire, c'est comme ça que ça se passe.

1965 Alors, en tenant compte de ce qu'on voit et de ce qui se passe dans des parterres de coupe forestière, on se dit: «S'il faut que cette machinerie-là descende dans la vallée de la rivière Ouapetec, qu'est-ce qu'il va en rester?» Donc, la préoccupation, elle est là. Et je pense que tous les gens qui sont concernés et qui sont impliqués dans le processus actuel doivent être conscients de ça. Il faut y aller sur le bout des pieds.

1970 Alors, c'est les deux particularités qui sont extrêmement importantes, dont il faut tenir compte. Et les stocks de la rivière Ouapetec, les saumons qui se reproduisent dans la rivière Ouapetec, qui contribuent à la rivière Moisie, ces saumons-là dans leur migration, lorsqu'ils reviennent à chaque année, passent dans le secteur public, dans le secteur de la ZEC, en avant du camp Moisie, passent dans le secteur de trois des pourvoiries et c'est à cause de ça que nos activités peuvent continuer.

1975 Donc, dans tout ce qu'on veut entreprendre dans le futur dans le cadre de la réserve

1980 aquatique, il faut s'assurer... c'est bien correct de décréter la rivière Moisie réserve aquatique, mais si on ne protège pas ses deux affluents principaux, si on ne prend pas des mesures pour protéger ses deux affluents principaux, la réserve aquatique de la Moisie, elle ne voudra pas dire grand-chose plus tard. Alors, je pense que c'est ça qu'il faut être conscient.

1985 Moi, je suis conscient aussi de l'impact des opérations forestières du côté économique, du côté contribution à l'emploi. Il faut reconnaître ça. On ne peut pas nier ça, puis on ne peut pas dire aux entreprises forestières: «Vous n'avez pas d'affaire à être là.» Ce n'est pas ma prétention.

1990 Je pense que ces gens-là sont des gens responsables. Je suis particulièrement content de voir Gilles et David dans ce dossier-là, parce que je pense qu'on a affaire à des gens qui peuvent développer aussi une bonne conscience à des préoccupations des gens qui s'expriment devant vous. Mais il reste que présentement, avec ce qu'on voit, ce n'est pas rassurant et il va falloir que vous teniez compte, justement vos travaux tiennent compte de ça.

1995 Et j'aimerais vous faire une suggestion en terminant. Vous êtes ici. Il va faire beau demain et après-demain. Prenez un hélicoptère et allez voir la vallée de la Ouapetec, allez la survoler. Ça va vous prendre une heure aller-retour, ça va vous coûter 1 500 \$ et vous allez voir ce dont on parle. C'est bien correct d'avoir une carte, d'avoir des photos, mais allez la survoler. Montez la Moisie en hélicoptère et survolez la vallée de la Ouapetec aller-retour des deux côtés, regardez les opérations forestières, regardez qu'est-ce que ça fait.

2000 Puis après ça, vous allez être en mesure, je pense, visuellement de percevoir et de comprendre les préoccupations. Et aussi, évidemment, lorsque les gens des forestières vont vous parler, vous allez être capables d'évaluer qu'est-ce que ça veut dire comme impact futur et comme mesures qu'il y aura à mettre en place pour protéger le bassin de la Ouapetec. Merci.

2005 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2010 Alors avant de poursuivre, j'aimerais savoir, le film que vous nous avez déposé tout à l'heure, est-ce qu'on peut voir la Ouapetec?

M. DANIEL GIRARD :

2015 Non. Malheureusement, on est dans le cours principal. On voit un peu la pointe de la Nipissis, la pourvoirie Moisie-Nipissis, un petit peu la pourvoirie Ouapetec, mais on ne voit pas vraiment le bassin de la Ouapetec comme tel.

LA PRÉSIDENTE :

2020 D'accord. Alors, ce film-là, on va pouvoir le visionner peut-être. C'était supposé, mais là il y a un peut-être. À un moment donné, on vous en donnera des nouvelles lorsqu'on aura l'information plus précise.

2025 On avait monsieur Gignac qui a demandé la parole. Après monsieur Gignac, monsieur Lynch.

M. MICHEL GIGNAC :

Michel Gignac, président de la Corporation développement économique de Port-Cartier.

2030 Mon intervention va être sur deux volets. Premièrement, suite aux commentaires considérant qu'on va accéder par route sur un nouveau territoire, j'ai l'exemple de la rivière aux Rochers, sur laquelle il y a des... c'est une rivière à saumon. Il y a des chemins, il y a des places où est-ce qu'on peut très bien voir les saumons frayer.

2035 Et juste pour donner un exemple, au pied de la chute MacDonald, c'est même un attrait touristique. Mais ça n'empêche pas pour autant, il n'y a pas plus de braconnage qu'il peut avoir sur la Moisie ou ailleurs. La preuve, ça fait 20 ans, moi, que je suis à Port-Cartier, ça fait 20 ans que je constate le volume de saumon sur la rivière aux Rochers qui monte graduellement. Ça, c'est mon premier aspect.

2040 Deuxième aspect, j'aimerais avoir un éclaircissement additionnel du ministère des Ressources. Lorsqu'il nous dit que la coupure de 20 % inclut les territoires protégés, est-ce qu'il inclut les nouveaux territoires qui pourraient être protégés, incluant le lac Pasteur et la Moisie et le versant de la Ouapetec, s'il vous plaît.

2045

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2050 Alors, pour répondre à la question, c'est que l'évaluation du 20 % qui était appliqué à l'ensemble du Québec pour les essences résineuses, à l'exception du territoire de la Paix des braves, c'est un chiffre qui englobe toutes sortes de choses, on ne table pas sur des superficies précises.

2055 Donc, c'était: la mise en place d'aires protégées de façon générale a un impact sur la possibilité forestière, comme l'ensemble des mesures que je citais tout à l'heure. Donc, ce n'est pas quelque chose de très précis. Les calculs précis sont en train d'être faits et seront connus pour l'application en 2008. Et là, ça prendra en compte les territoires qui seront soustraits à l'aménagement forestier, donc c'est des superficies de moins pour le calcul de la possibilité

forestière, et prendra en compte les limites finales des aires protégées. D'ici là, c'est le 20 % qu'on a comme mesure.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est un estimé. Est-ce que ça aiderait si les propositions d'aires protégées étaient présentées dans une approche plus régionale, qu'on voyait ce qui s'en vient comme aires protégées sur l'ensemble d'un territoire d'une région, de façon à ce que les entreprises forestières, par exemple, les municipalités, les MRC réalisent qu'est-ce qui est à l'ordre du jour pour les prochaines années et de façon à ce qu'il n'y ait pas d'iniquité aussi entre les territoires, entre les régions et entre les entreprises.

2065

2070

Je vous invite à réagir aussi là-dessus. Allez-y.

M. DAVID TRUDEL :

C'est l'élément de base qu'on demande. On demande de voir pas nécessairement juste par région pour voir ce qui s'en vient sur la terre commune ou dans les aires communes avoisinantes.

2075

Nous autres, ce qu'on demande, c'est de dire: regardons l'ensemble de la province naturelle pour, bon, là, on parle localement, qu'il n'y ait pas d'iniquité entre la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles, les différentes municipalités, après ça entre les différentes MRC, puis on parle aussi entre les différentes régions administratives, parce qu'il y a le Saguenay-Lac Saint-Jean et la Côte-Nord qui sont dans la même province naturelle.

2080

Ce qu'on propose, c'est de voir le portrait général et le pourcentage de superficie que ça représente pour la province naturelle au complet avant de prendre des décisions au niveau des agrandissements. Ça rentre directement dans ce qu'on demande.

2085

LA PRÉSIDENTE :

On s'en va du côté de la salle. Monsieur Lynch.

2090

M. BERNARD LYNCH :

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, madame et monsieur les commissaires.

2095

En deuxième partie d'audience, j'aurai deux chapeaux moi aussi, comme l'intervenant tout à l'heure. Je serai dans un premier temps vice-président de l'Association de protection de la rivière Moisie et j'ai également reçu le mandat de la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec pour les représenter dans la deuxième partie des audiences.

2100

On parle de la rivière Ouapetec. Ma question ou mes commentaires vont porter sur la rivière Ouapetec.

2105

Peut-être une petite réflexion. On a entendu monsieur Ferguson parler tout à l'heure. J'ai eu la chance hier soir avec monsieur Girard de consulter une carte qui était, je crois, accessible au Bureau des audiences publiques, c'est la carte sur les forêts. On voit la maturité du bois. Je ne sais pas si monsieur Girard pourrait nous donner le numéro? Ce serait peut-être le fun.

2110

À tout le moins, c'est une carte qui a été déposée, qui démontre la maturité de la forêt qui se situe dans la vallée du bassin versant de la Ouapetec. Il est facile d'y constater qu'il y a probablement un microclimat à cet endroit-là puisque, sur la carte, ce qui est en brun, c'est vraiment des arbres qui sont les plus matures. Et c'est tout ce qu'on retrouve. La majorité en tout cas du bois qu'on retrouve dans la vallée de la Ouapetec, c'est du bois qui a une maturité beaucoup plus grande que tout le bois qu'on peut trouver autour.

2115

Des discussions qu'on avait eues avec le MRN, il y a quelques années, on nous disait qu'éventuellement on voulait protéger des vieilles forêts. On a posé une question en première partie des audiences pour savoir s'il y avait une vieille forêt dans la vallée de la Ouapetec; on nous a dit non. Je suis un petit peu surpris.

2120

Quand j'ai vu la carte hier soir, où on nous montre vraiment que c'est dans le bois le plus mature qu'il y a alentour, je suis convaincu que si ce n'est pas, dans les critères d'aujourd'hui, une vieille forêt, elle va sûrement le devenir dans quelques années parce qu'elle ne peut pas... en tout cas, selon la carte qu'on a, c'est vraiment dans la dernière gradation de maturité.

2125

Ce qui m'apporte la question suivante. Dans le cadre des audiences publiques qu'on avait eues avec Hydro-Québec, il y avait eu beaucoup d'études d'impact qui avaient été faites sur le saumon et on se rendait compte que le régime thermique des rivières pouvait avoir une influence sur tous les cycles de vie du saumon.

2130

On parle de sédimentation s'il y avait des coupes forestières. Mais moi, je m'interroge beaucoup sur le fait que si on allait couper dans cette forêt de vieux arbres, c'est des arbres qui sont matures, qui sont très hauts, qui font de l'ombre dans la rivière, j'imagine, et dans tous les ruisseaux qui s'y jettent, on pourrait facilement, selon moi, y changer le régime thermique.

2135

La rivière Ouapetec est dans deux murs de montagne, encavée. Et je suis convaincu que les arbres qui sont là permettent d'y garder une certaine fraîcheur, même les journées d'été où il fait 30E, 35E, parce qu'il n'y a vraiment pas de vent dans cet endroit-là. Et je suis convaincu que s'il y avait de la coupe forestière là, on changerait le régime thermique de la rivière Ouapetec, ce qui pourrait avoir une conséquence sur les caractéristiques exceptionnelles de la rivière Ouapetec.

2140

2145 Le promoteur nous a dit qu'on connaît moins du saumon, en tout cas qu'on ne connaît pas grand-chose du saumon, mais je suis convaincu que d'aller jouer dans un endroit comme ça et d'affecter la température de l'eau pourrait sûrement avoir des impacts importants sur la population de saumon et sur ses caractéristiques dans la rivière Ouapetec.

2150 On a parlé également des suivis environnementaux si jamais il y avait des coupes forestières. Mais nous, ce qu'on vit sur la Côte-Nord aussi, c'est que souvent les compagnies forestières font faillite ou sont sous la *Loi de la protection de la faillite*. Même la compagnie Arbec, la nouvelle compagnie, était sous la protection de la faillite, il y a quatre ou cinq ans. En tout cas, quand on négociait avec eux, le bois sortait quand même, là, mais elle était quand même sous la protection de la faillite.

2155 Si une compagnie comme celle-là fait faillite après qu'il y ait eu des coupes forestières, qui va faire le suivi des impacts dans la rivière Ouapetec? Je ne pense pas que le MRN ait de l'argent pour ça. Ce n'est sûrement pas nous, les gestionnaires, qui auront l'argent pour assurer ces suivis-là. C'est des questions qu'on se pose. Et je pense que c'est un facteur à considérer également pour empêcher à tout le moins des coupes forestières dans le bassin de la Ouapetec et inclure la rivière Ouapetec dans la réserve aquatique.

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

Monsieur Parenteau.

2165 **M. GUY PARENTEAU :**

2170 Je ne veux pas noyer le poisson, c'était concernant quelque chose d'autre. Donc, je pourrais peut-être laisser la parole à David et revenir tout de suite après, parce que c'est sur un autre sujet.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

2175 **M. DAVID TRUDEL :**

2180 Merci beaucoup pour m'avoir cédé la parole. Je vais essayer d'être bref. C'est en réponse au questionnement de monsieur Lynch.

Je ne voudrais pas parler à la place du CA de notre compagnie, sauf que de ce que j'en sais, au niveau du *move* qui a été fait pour se placer sous la *Loi de la protection de la faillite*,

c'était dans l'objectif de remodeler la dette qui était insupportable pour la compagnie.

2185 C'est sûr qu'advenant le cas où la dette, ça ne se serait pas restructuré de la manière que
ça s'est passé, probablement qu'on serait fermés aujourd'hui, sauf qu'on a passé à travers ça.
Comme je disais tout à l'heure, ça fait déjà 11 ans qu'on est sur le territoire. On n'a jamais été en
aussi bonne condition financière. C'est sûr qu'il n'y a personne qui est à l'abri de la faillite, mais je
vous dirais que les jours sont beaucoup plus roses en avant de nous autres qu'ils l'ont été par le
2190 passé.

LA PRÉSIDENTE :

2195 Mais la question portait, disons c'est un préambule à la question qu'on a compris, c'était
surtout: est-ce qu'on peut avoir des garanties qu'il pourrait y avoir un suivi finalement?

M. DAVID TRUDEL :

2200 Non.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Est-ce qu'il y a des argents qui sont mis en fiducie à ce moment-là pour assurer un suivi
dans le cas où il y a un milieu d'une très grande fragilité qui mérite une attention particulière.

M. DAVID TRUDEL :

2210 Là-dessus, moi, je ne pourrais pas répondre. Sauf que ce que je peux dire, c'est que
normalement, la compagnie qui achète les infrastructures est responsable des biens de la
compagnie qu'il achète.

Je reviendrai tout à l'heure pour apporter d'autres précisions sur d'autres sujets.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Monsieur Gingras a demandé la parole aussi.

M. DONALD GINGRAS :

2220 Oui, peut-être au niveau des suivis environnementaux. Bien, nous, le ministère Forêt
Québec, on fait un suivi environnemental des opérations forestières. C'est un suivi qui se fait
aussi de manière systématique, selon une méthode prédéterminée, qui est la même dans toute la
province pour le secteur des forêts, pour vérifier si les opérations répondent à notre
réglementation au niveau des interventions forestières. Même si la compagnie faisait faillite ou

2225 s'il n'y avait plus personne pour faire le suivi, bien, nous, on le ferait quand même et on le fait chaque année.

2230 Pour ce qui est de la question de la température de l'eau, il faut dire aussi que près des lacs et des cours d'eau, il demeure quand même des lisières boisées. Donc, par exemple près des rivières à saumon, il demeure une lisière de 60 mètres de chaque côté de la rivière. Donc, on parle d'ombre et de température de l'eau, les arbres ne sont pas éliminés jusqu'à la rivière.

2235 Monsieur Trudel faisait mention que monsieur Plamondon, je crois, va être là vendredi. Peut-être que lui-même pourrait donner plus... c'est un spécialiste dans le domaine de l'hydrologie et je vous suggérerais de lui poser la question, lui pourrait sans doute amener des éléments de connaissance supplémentaires à ce sujet-là.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2240 Monsieur Gingras, dans les critères de suivi, est-ce qu'il y a des critères qui touchent les cours d'eau, qui touchent la faune aquatique?

M. DONALD GINGRAS :

2245 Oui, il y a toute une section de la réglementation qui s'applique aux cours d'eau, autant aux lisières qui doivent être maintenues près des cours d'eau qu'à la façon dont les chemins et les ponts et les ponceaux qui enjambent les cours d'eau sont construits.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2250 Donc, c'est orienté sur les interventions plus que sur les conséquences des activités sur le milieu. C'est ça?

M. DONALD GINGRAS :

2255 Exactement. C'est la façon dont les travaux sont faits, en supposant que s'ils sont bien faits, les conséquences sur les cours d'eau vont être minimales.

LA PRÉSIDENTE :

2260 Alors, monsieur Fortin. Ensuite, on va recevoir la question de madame Heppell. Monsieur Fortin. Et par la suite, c'est vous. Allez-y.

M. GUY FORTIN :

2265 Oui. Tantôt, monsieur Lynch mentionnait qu'il y avait des vieilles forêts dans la vallée de

2270 la rivière Ouapetec qui étaient considérées comme exceptionnelles. Pour moi, c'est un argument qui ne tient pas. Dans ce cas-là, on va faire une aire protégée avec la Côte-Nord au complet. C'est reconnu que nous, sur la Côte-Nord, on a des forêts qui sont vieilles. Je pense que je ne me trompe pas en disant que 80 % de notre stock est mature et surmature. Ça, c'est un argument de mon côté qui ne tient pas.

2275 Puis il y a une autre chose aussi que je trouve qui me désempare un peu, c'est qu'on dit qu'on veut protéger le saumon, on protège le saumon. Si on va sur la Ouapetec, on va détruire le saumon, mais on continue à pêcher. Ça aussi, j'ai un peu de misère avec ça. Si vraiment on veut protéger le saumon tant que ça, bien, arrêtons la coupe, arrêtons les chemins et arrêtons de pêcher.

2280 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Madame, si vous voulez vous présenter.

2285 **Mme SANDRA HEPPELL :**

Oui. Sandra Heppell du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

2290 D'abord, en commençant, je voudrais juste insister sur le fait que la rivière Ouapetec, ce n'est pas seulement une rivière à saumon. On revient beaucoup sur le saumon, mais il y a beaucoup plus que ça dans le bassin versant de la rivière Ouapetec.

2295 D'abord, on parle de vieilles forêts. Oui, il y a beaucoup de vieilles forêts sur la Côte-Nord. On est chanceux. On est une des dernières régions qu'on a encore des réserves de vieilles forêts. Je pense qu'on a une responsabilité à cet égard-là de protéger des échantillons de vieilles forêts maintenant, parce que ce n'est pas en attendant 10 ou 15 ans. Dans 10 ou 15 ans, il va être trop tard pour en protéger. Et puis là, on a une très belle occasion de le faire avec le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie.

2300 On l'a vu avec monsieur Lynch, les vieilles forêts sont très présentes dans la rivière Ouapetec. Donc, c'est une occasion unique qu'il faut saisir, je pense. Il n'y a pas beaucoup d'autres vieilles forêts qui sont protégées actuellement au Québec. Donc, il faut commencer à faire nos devoirs au plus tôt parce qu'il va être trop tard.

2305 Autre chose, concernant le caribou forestier, il faut aussi que j'insiste sur le fait qu'il y a du caribou forestier. Il y en a beaucoup dans le bassin versant de la rivière Ouapetec. Puis ce n'est pas: «on pense qu'il y en a», c'est «oui, il y en a». Parce qu'il y a eu des inventaires aériens dernièrement faits par Faune Québec et puis il y a des caribous forestiers qui ont été vus là en

2310 concentration considérable. On ne parle pas juste de deux caribous forestiers, on parle de plusieurs dizaines de caribous forestiers, de plusieurs ravages de caribous forestiers. Donc, c'est un autre élément à prendre en compte.

2315 Donc, si on parle de coupe forestière dans le bassin versant de la rivière Ouapetec, bien, on fait des routes; donc, on augmente le dérangement. Le caribou forestier est très sensible au dérangement humain. On fragmente son habitat. On l'isole dans des habitats résiduels. On augmente les risques de braconnage non seulement sur le saumon mais aussi sur le caribou forestier. Donc, les risques sont considérables si on s'avance avec des coupes forestières.

2320 Une autre chose que je voulais dire, c'est concernant le plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier. C'est un plan, c'est une stratégie qui est fort louable, qu'on appuie, nous, au Conseil régional de l'environnement, mais ce n'est pas une stratégie qui a fait ses preuves encore. C'est à l'essai. C'est une première au Québec. On ne sait pas qu'est-ce que ça va donner, on ne sait pas si ça fonctionne. Et actuellement, le moyen le plus sûr de protéger le caribou forestier et la biodiversité, ce sont les aires protégées, d'avoir de grandes aires protégées
2325 pour protéger de façon permanente des vieilles forêts et les habitats de caribou forestier.

Et ce que j'ai entendu, je voudrais savoir de la part des industriels forestiers qu'est-ce qui est proposé comme mesures de protection permanentes, donc pas seulement de faire le suivi des cas d'érosion le long de la Ouapetec ou de couper seulement 50 % du bassin versant à la fois,
2330 mais comme mesures de protection permanentes, qu'est-ce qui est proposé actuellement, parce que je n'ai rien entendu dans ce sens-là jusqu'à présent.

LA PRÉSIDENTE :

2335 Alors, on devait arrêter à 4 h 30 et il y a trois personnes qui ont demandé la parole. Si vous voulez, on va les entendre et on va reprendre, de toute façon c'est sur le même sujet, ce soir.

2340 Vous devez quitter? D'accord. Est-ce qu'il y en a d'autres qui sont dans cette situation? D'accord. Alors, on va vous entendre aussi. Monsieur Girard d'abord.

M. DANIEL GIRARD :

2345 Oui. Moi, j'aimerais faire une intervention principalement par rapport au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Moi, ce que je ne comprends pas, c'est qu'à chaque fois que j'entends parler le ministère des Ressources naturelles... dans la première partie de l'audience, on l'a demandé s'il

y avait des vieilles forêts, on nous a répondu que non ou à peu près pas.

2350

Une chose que j'ai de la misère à comprendre aussi, c'est quand on demande les volumes de bois de SM-3 qui ont été inondés, on n'est pas capable de nous le donner. Par contre, moi, je l'ai. Par contre, moi, je suis allé le chercher dans les études d'impact d'Hydro-Québec. Je suis allé chercher dans les volumes et c'est bien écrit: «1 070 000 m³ économiquement récupérables».

2355

Donc, dans des conditions comme ça, j'ai l'impression des fois que le ministère des Ressources naturelles avec les compagnies forestières, ils sont comme un peu deux doigts de la main. Ils oublient des bouts, de regarder vraiment les impacts avec leurs collègues de la Faune.

2360

Et monsieur Gingras tantôt nous a dit: «Il ne faut pas se fier seulement sur des personnes, d'un certain groupe de personnes qui ont vécu des mauvaises expériences en Gaspésie». Mais j'aimerais leur rappeler que l'ingénieur forestier des gestionnaires de la rivière à saumon du Québec, c'est lui qui a fait le suivi au niveau de justement les impacts qu'il y a eus sur la Grande Cascapédia et qui est maintenant un ingénieur forestier sur une compagnie forestière qui est à rivière Saint-Jean sur la Côte-Nord. Il l'a vu le territoire de la Côte-Nord, il travaille présentement dessus, et il dit que travailler ici, travailler de l'autre côté, ce n'est pas la même chose et que les mesures justement mises en place, même si ça diminue les risques, il y a des impacts directs.

2365

2370

J'aimerais ça que le ministère des Ressources naturelles reconnaisse qu'il y a des impacts. On essaie de les diminuer, de diminuer vraiment les impacts. Mais les impacts, ils sont là, ils existent.

LA PRÉSIDENTE :

2375

On cherche des solutions. On va essayer d'aller dans ce sens-là.

Il y a monsieur Parenteau qui doit quitter.

2380

M. GUY PARENTEAU :

Donc, je vais y aller rapidement. Ma question concerne le projet de LabMag, donc monsieur Wilkinson. Ma question, c'est la suivante. C'est que le pipeline, bon, il va être soumis à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, probablement au BAPE aussi. En tout cas, je ne veux pas partir le BAPE là-dessus.

2385

LA PRÉSIDENTE :

On reviendra.

2390

M. GUY PARENTEAU :

On reviendra, oui, merci. Non, la question, c'est: est-ce que le pipeline va être installé à l'intérieur de l'exclusion du chemin de fer?

2395

Et aussi, quand il va être temps pour le pipeline de passer au travers de la rivière Moisie, est-ce qu'il va y avoir une double coque sur le pipeline? Est-ce qu'il va y avoir des éléments chauffants sur le pipeline pour permettre, en fin de compte, qu'il n'y ait pas d'éclatement à cause du froid, qu'il n'y ait pas de dégâts qui soient faits à l'intérieur de la réserve aquatique?

2400

M. PAUL F. WILKINSON :

Notre forte préférence serait de construire le pipeline à l'intérieur d'habitats déjà perturbés, de préférence l'emprise soit du chemin de fer, soit d'une des lignes de transport d'énergie, soit de chemins forestiers.

2405

Pour la partie du chemin de fer entre Emeril Junction pas loin de Labrador City et Schefferville, la propriété sera transférée d'ici normalement le 15 juillet à une nouvelle compagnie qui a été fondée et qui appartient à la Nation innue de Sept-Îles, la Nation innue de Schefferville et la Nation Naskapi. Donc, puisque les Naskapis sont déjà partenaires et puisqu'on espère que les Innus de Schefferville deviendront partenaires, normalement nous aurons accès à l'emprise du chemin de fer entre à peu près la centrale Menihek et Emeril Junction.

2410

Évidemment et malheureusement, la minière IOC va nous percevoir comme étant un concurrent. Donc, ce n'est pas évident que nous aurons la collaboration de la minière IOC et que nous aurons accès à l'emprise du chemin de fer entre Emeril Junction et Sept-Îles. Si ce n'est pas le cas, on va essayer d'utiliser peut-être une partie de l'emprise d'une des lignes de transport d'énergie de Churchill Falls.

2415

Mais en principe, on va essayer de limiter les impacts de notre pipeline en utilisant des habitats déjà perturbés. Le pipeline serait à 98 % enfoui. Évidemment, si on construit l'usine de bouletage dans la région de Pointe Noire, on sera obligés de traverser la Moisie.

2420

Et je vais peut-être demander à mon collègue, monsieur Blake, de commenter cet aspect puisque moi, évidemment, je suis anthropologue, donc je ne suis pas vraiment un expert dans le domaine des pipelines.

2425

M. HECTOR BLAKE :

La question du pipeline qui va se rendre le long de la rivière Moisie ou le long du chemin de fer à partir de Schefferville, la question de traverser la Moisie, on n'a pas de design de fait à

2430

2435 l'heure actuelle, mais on a la politique établie pour suivre tous les règlements possibles au niveau environnement, les règlements de l'environnement par le fédéral, provincial, ou les règles qui sont données par n'importe quel groupe qui gouverne la sécurité, le transfert de traverser une rivière.

Je ne sais pas si ça répond à votre question, monsieur?

2440 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous me permettez, dans votre mémoire, c'est-à-dire le DM20, il y a un tableau à la page 4 et, dans ce tableau, le tableau 1, il est question de pipeline au Québec.

2445 **M. PAUL F. WILKINSON :**

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2450 D'accord. Alors selon votre analyse, en ce qui concerne la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, il y aurait sans doute une étude approfondie et un examen par une commission.

2455 **M. PAUL F. WILKINSON :**

Ou un examen par commission.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Ou.

M. PAUL F. WILKINSON :

L'un ou l'autre, normalement.

2465 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors qu'au Québec, ce serait l'article 22 qui s'appliquerait, donc pas d'étude environnementale avec un examen du BAPE.

2470 Cependant, s'il y a un examen par une commission fédérale, il est possible aussi qu'il y ait une commission conjointe. Parce que ça ne sera pas évident non plus d'avoir une commission qui examine d'une part une proposition et que le Québec évalue une autre option

avec une autre approche d'analyse.

2475

M. PAUL F. WILKINSON :

Oui, c'est ça. Nous avons déjà eu des rencontres avec des représentants du gouvernement fédéral, de l'Agence canadienne sur l'évaluation environnementale, avec les trois ou quatre ministères concernés du gouvernement de Terre-Neuve, Labrador, et avec des représentants de l'Office national de l'énergie. Ces trois groupes ont affirmé leur volonté d'harmoniser les quatre processus qui sont applicables.

2480

Nous avons eu des échanges de correspondance avec monsieur Robert Joly du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Mais lui, il préfère ne pas rencontrer notre groupe avant le dépôt de notre avis de projet. Mais j'ai cru comprendre que le gouvernement du Québec s'intéresse aussi... évidemment, il y a une entente de collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec qui a été signée au mois de mai de l'année passée. Donc, nous croyons que le gouvernement du Québec lui aussi est disposé à n'avoir qu'un seul processus d'évaluation environnementale.

2485

2490

Un défi qui se pose, c'est comment intégrer la procédure de l'Office national de l'énergie aux autres procédures. Parce que ça, c'est une procédure quasi judiciaire.

2495

Mais j'ai cru comprendre qu'il y a des pourparlers très avancés entre le Québec et le Canada par rapport au projet Rabaska, projet de port méthanier Rabaska. Et selon madame Francine Richard de l'Agence, à qui j'ai parlé il y a quelques semaines, ça s'annonce très bien. Ils croient qu'ils ont trouvé une façon d'intégrer la procédure de l'Office national de l'énergie dans la procédure du BAPE. Et elle m'a dit, il y a à peu près trois semaines, qu'au courant du mois de juin, ils devraient annoncer la stratégie qui a été retenue. Donc, on demeure optimistes à cet égard.

2500

Notre projet serait soumis à quatre régimes d'évaluation environnementale. Évidemment, le temps est très, très précieux et on aimerait bien intégrer, harmoniser les quatre.

2505

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors hier justement à Fermont, il a été question de cet aspect-là. Je demanderais au représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de nous expliquer justement, lorsqu'un projet nécessite qu'il y ait une zone exclue d'une aire protégée, à ce moment-là il faut aller en décret. C'est la même chose pour un projet qui est soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

2510

Alors, je leur demanderais de nous expliquer justement l'approche qui est prise. Je vous passe la parole, madame.

2515

Mme MARILOU TREMBLAY :

2520 Oui. En fait, hier, ce qu'on a expliqué, c'est que les nouveaux projets - comme ici, par exemple, on parle d'un pipeline - ça va être effectivement exclu d'une aire protégée, s'il y en a un. Évidemment, ce qui est préconisé, c'est que ça ne passe pas dans l'aire protégée quand c'est possible.

2525 Par exemple, si je prends l'exemple d'hier, on avait deux projets, un projet de route et un projet de chemin de fer qui nous ont été signalés. Ce qu'on a demandé aux gens, c'est de nous présenter un peu le projet dans son ensemble avec des justifications relativement au passage dans une aire protégée, par exemple. Et les critères que monsieur Bérard avait soulevés, peut-être qu'on pourra les répéter tout à l'heure.

2530 Mais peut-être préciser, par exemple, qu'évidemment à partir du moment qu'il y a un processus d'étude d'impact qui s'enclenche, on ne répétera pas le processus deux fois. On ne fera pas le processus pour l'aire protégée et le processus à l'extérieur. Donc, c'est certain qu'il y a une préoccupation à l'effet d'arrimer ces deux processus-là ensemble.

2535 Puis j'ajouterais peut-être, avant que Olivier expose les éléments qu'on considérait dans une telle analyse, c'est important de le savoir le plus rapidement ce type de projet parce que, à ce moment-là, on est à l'étape justement où les limites, comme on en parle depuis tout à l'heure, on discute des limites, donc c'est le moment pour vérifier ce genre de chose là. À partir du moment que les limites sont définitives, on parle de modification de limites qui implique un décret
2540 gouvernemental à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

2545 Monsieur Wilkinson, allez-vous être ici ce soir pour continuer les discussions?

M. PAUL F. WILKINSON :

Oui, je serai ici ce soir.

2550 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, les critères, on va les entendre ce soir. D'accord? Revenez, les gens de la salle. C'est très intéressant cet aspect-là.

Monsieur Parenteau.

2555

M. GUY PARENTEAU :

J'aimerais juste faire un petit ajout. J'aimerais qu'on puisse répondre à savoir s'il existe

des exemples de pipeline qui suivent des chemins de fer.

2560

Parce que là, présentement, j'ai quelqu'un de l'APRM qui m'a amené comme information que quand le train passe sur la voie ferrée et qu'il traverse la rivière, il y a une telle vibration que les frayères à proximité de la voie ferrée ne peuvent pas contenir d'oeufs. Les oeufs sont complètement détruits.

2565

En ce sens-là, si on installe un pipeline, bien, il va y avoir justement cette vibration-là. Est-ce que ça risque de faire éclater le pipeline par endroit, surtout si par endroit il vient qu'à geler. Non seulement ça, si ça éclate, bien, c'est une bonne quantité de boues qui vont pouvoir se déverser à l'intérieur de la rivière. Puis en fin de compte, c'est une crainte que je peux apporter.

2570

Je sais qu'au niveau de la loi canadienne sur les composants chimiques, je ne sais pas trop c'est quoi le nom de la loi exactement, mais le fer n'est pas considéré comme un contaminant. Mais à un certain niveau, ça ne peut pas nécessairement être bon non plus.

2575

Donc, je suis désolé, je dois vous quitter, mais merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, est-ce qu'il y a une réponse à ça?

2580

M. PAUL F. WILKINSON :

Ça se peut que monsieur Blake aurait au moins une réponse préliminaire à cette question.

2585

LA PRÉSIDENTE :

Et qu'on revienne ce soir?

M. PAUL F. WILKINSON :

2590

Oui.

M. HECTOR BLAKE :

2595

Je pense qu'on peut discuter de ça un peu plus tard ce soir. Je n'ai pas de réponse exacte, mais je peux vous donner une idée.

LA PRÉSIDENTE :

2600 D'accord. Alors, les transcriptions vont être sur le site. Vous allez pouvoir les consulter. Et ce sera certainement examiné en profondeur par une commission, s'il y a lieu, ces aspects-là.

Il y a monsieur Trudel qui avait demandé la parole, monsieur Gingras, monsieur Detroio. Je pense que c'est tout. Monsieur Lévesque. Alors, monsieur Gingras.

2605

M. DONALD GINGRAS :

2610 Sans vouloir partir un débat, peut-être juste pour répondre aux questions de monsieur Girard, d'abord concernant les vieilles forêts, peut-être qu'on ne s'est pas entendus comme il faut sur les termes, mais c'est sûr que des forêts résineuses mûres, il y en a partout sur la Côte-Nord. Donc, il y en a dans le bassin de la rivière Ouapetec et il y en a ailleurs aussi, essentiellement la Côte-Nord. On trouve un peu partout des forêts mûres.

2615 Concernant, sans vouloir partir un débat non plus, sur Sainte-Marguerite 3, bien, j'étais un de ceux qui a piloté le dossier et je peux vous dire que tous les volumes accessibles économiquement ont été exploités. Maintenant, c'était quoi les termes, ce qu'il y avait avant, tout ça, je n'ai pas tous les chiffres parce qu'il aurait fallu que j'amène tous les classeurs de mon bureau ici, mais on a fait les analyses nécessaires et tout ce qui pouvait être récupéré a été récupéré.

2620

2625 Au niveau des impacts, bien, quand on parle d'impacts, ça prend certainement des données factuelles. Et puis les impacts d'opérations forestières, par exemple, sur le bassin de la Ouapetec ou etc., c'est justement ce dont on est en train de discuter ici, puis je ne connais pas beaucoup de domaines ou d'occasions où on peut garantir un impact zéro, mais il s'agit ici de voir quelles mesures qui pourraient être adoptées pour que de la façon la plus sécuritaire possible les impacts soient minimisés.

LA PRÉSIDENTE :

2630 Monsieur Trudel.

M. DAVID TRUDEL :

2635 Je ne sais pas si vous voulez, moi, je peux continuer après en revenant de souper. Parce que j'ai quand même une petite liste d'épicerie.

LA PRÉSIDENTE :

2640 D'accord. Allez pas à l'épicerie à l'heure du souper, par exemple. Il faut être ici pour 19 h.

Monsieur Detroio.

M. ANTHONY DETROIO :

2645

C'est seulement pour rappeler, pour faire un constat qu'en 30 ans de vie publique, je peux dire que j'ai assisté à 7 ou 8 audiences de BAPE dans différents dossiers, puis à chaque commission du BAPE on retrouve des écologistes et on retrouve beaucoup des amis du saumon ou de la faune, et puis le discours est toujours le même, il n'y a aucun compromis, c'est de l'interdiction totale, et que c'est seulement pour leur rappeler qu'en 1922 ont débuté des opérations forestières sur la Côte-Nord.

2650

Ça s'est fait dans Port-Cartier, qui s'appelait autrefois Shutter Bay. Ils se sont transportés à Baie Trinité et à Godbout. Et à ce qu'on sache, à Godbout, il y a une fameuse rivière au saumon, à Baie Trinité également, à Port-Cartier, également la rivière aux Rochers. La rivière Saint-Jean aussi, c'est une bonne rivière pour le poisson.

2655

Donc, c'est pour te dire que de 1922 à 1950, il y a eu beaucoup d'opérations forestières qui se sont faites. Puis je m'imagine que dans ces années-là, c'était fait d'une façon brutale, parce qu'il n'y avait pas les suivis environnementaux qui existent aujourd'hui.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Ou les écologistes.

2665

M. ANTHONY DETROIO :

Je pense qu'ils ont toujours existé, eux. De 1922 à 1950. Après ça, il y a eu une relâche sur la Côte-Nord au point de vue d'opérations forestières. Ça a débuté de nouveau en 1973 à aller jusqu'à 1979 par la compagnie ITT.

2670

Là aussi, les gens vous ont invités d'aller voir des beaux paysages, mais des endroits qui ont été dénoncés comme des endroits où est-ce qu'il y a eu des coupes à blanc. Notamment, vous pouvez retourner aujourd'hui et vous avez des arbres de 25 pieds de hauteur. La forêt, c'est comme un jardin. Vous faites une récolte, ça repousse.

2675

Et là aussi, de 1973 à 1979, quand ITT ont coupé le long des rivières, puis là on n'avait pas les bandes de protection de 60 mètres comme on a aujourd'hui, j'ai vu, moi, sur le bord des rivières, ils ont coupé jusque sur le bord des rivières, et c'est la rivière aux Rochers où est-ce qu'on a passé d'une possibilité de 200 montaisons par année à au-delà de 1 000 montaisons que la rivière possède présentement.

2680

Et après ça, en 1979, il y a eu une relâche encore dans les coupes forestières. Dans

2685 notre secteur, ça a repris de 94 jusqu'à aujourd'hui. Puis là, toutes ces années-là, on vante le mérite du potentiel des rivières. Donc, il faut se dire que ça n'a pas été si néfaste que ça ce qui s'est passé dans le passé.

2690 Il faut, en plus, mentionner que la Côte-Nord, c'est un des endroits où est-ce qu'il y a un potentiel forestier encore énorme comparativement aux coupes qui se sont faites dans l'Abitibi, au lac Saint-Jean et la Gaspésie.

2695 Ça voudrait dire que les opérations forestières qu'on craint tellement ont été plus grandes dans les autres régions du Québec, la Gaspésie, la Côte-Nord et l'Abitibi. Et dans ces endroits-là, est-ce qu'on peut présumer qu'il n'y a plus de poisson dans les rivières? Parce que là, il y a eu beaucoup, beaucoup de coupe, beaucoup plus qu'il y en a eu sur la Côte-Nord.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Merci de votre témoignage.

Je demanderais quand même à monsieur le maire de prendre la parole pour le mot de la fin de cet après-midi, s'il a un petit quelque chose à rajouter. Parce que vous ne pouvez pas revenir ce soir, je crois?

2705 **M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

Non, madame.

2710 Alors, madame la présidente, je pense que premièrement, on est bien heureux de vous voir ici. Je pense que le débat que nous avons, il est sain. J'apprécie énormément toujours ce genre de rencontre là parce que c'est posé, c'est calme. Chacun a ses idées et chacun peut faire valoir ses points de vue, mais dans le respect de chacun et de chacune. Qu'est-ce qu'on espère, c'est qu'on va en ressortir tous grandis, tous gagnants. Il faut trouver des solutions gagnantes-gagnantes.

2715 Il y a les points de vue des gens qui protègent notre environnement et c'est très bien. Mais là, je lève mon hélicoptère, j'essaie de faire la part des choses. Il y a, par contre, des citoyens corporatifs et des citoyens qui veulent gagner leur vie.

2720 Alors, en 2005, dans le développement de la MRC de Sept-Rivières, on doit être capable de trouver les modus vivendi, les modus operandi pour que tout le monde soit capable d'être gagnant-gagnant. Et ça se fait dans la mesure où est-ce que nous avons des hommes et des femmes qui sont responsables et qui ont à coeur de considérer les idées des autres et de chacun d'entre nous pour pouvoir en tirer le meilleur parti.

2725

Alors, je vous souhaite bonne délibération et j'espère que ça ne sera pas trop ardu de faire le départage de toutes ces interventions-là. Je vous laisse ça à votre bon soin mais, d'entrée de jeu, je pense que c'est très intéressant. Merci beaucoup.

2730

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, le BAPE a remis la table. C'est certain que le repas, vous le partagerez par la suite, parce que tout ne sera pas classé lorsque nous partirons de la région vendredi soir. Il restera du travail de convergence à faire. Mais justement, on voulait mettre les partenaires ensemble.

2735

Alors, sur ça, on va aller souper et on revient à 19 h.

2740

* * * * *

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2745

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2750